

"Plus que jamais le peuple du Québec est conscient de ses droits, mais il n'entend plus vivre à l'écart... Ce n'est pas au nom d'un provincialisme excessif que je vous parle, car nous du Québec, avons le sentiment que, par notre façon d'agir, par notre mode de vie, pouvons être un facteur dynamique et une raison additionnelle de survivance et de fierté pour toute la population du Canada".

Jean Lesage.



Digeste de

L'INFORMATION FINANCIERE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

AU SERVICE DU QUEBEC DEPUIS 1928

Rédaction et administration: 635, Henri-Bourassa est, Montréal — DU. 1-1888

VOL. XXXIII — NO 11

31 OCTOBRE 1961

SAINT-HYACINTHE, QUEBEC

Sans empiéter sur le projet d'aciérie canadienne-française,

ATLAS STEEL fera de l'acier inoxydable

La société Atlas Steel, de Welland, Ontario, vient d'entreprendre des travaux préliminaires à l'installation prochaine d'une usine sidérurgique à Tracy, près de Sorel. — Le gouvernement de la province, par l'entremise de son ministre des transports et communications, M. Gérard Cournoyer, a réussi à convaincre cette société contrôlée par des canadiens dans une proportion de 94% (le tiers appartient à des gens du Québec) de limiter ses opérations à la fabrication d'aciers fins, en particulier d'acier inoxydable contenant du chrome et du nickel. — On utilisera les résidus de fer extraits du minerai de titane provenant du lac Allard sur la Côte Nord, et partiellement traité à l'usine de Québec Iron and Titanium de Tracy. Ce sera la première fois dans la province qu'un métal extrait de notre sous-sol est entièrement traité à l'intérieur de nos frontières. — M. Jean Lesage, premier ministre de la province a affirmé, lors d'une conférence de presse, qu'il ne s'agit pas là de la réalisation du vaste projet d'industrie sidérurgique, doublé d'un projet d'un complexe industriel, que son gouvernement compte établir dans un avenir relativement proche. — Des craintes ont été exprimées dans divers milieux concernant les dangers que pourraient opposer le projet de Atlas Steel à la fondation du complexe sidérurgique proposé par le gouvernement de Québec.

Pour dissiper l'équivoque...

Nous publions ici un texte de M. Pierre Laporte, du Devoir, qui jettera de la lumière sur cette question. L'on sait que M. Laporte, est très près des autorités gouvernementales depuis quelque temps, et qu'il ne se permettrait pas d'émettre des commentaires sur un sujet si grave, sans s'être au préalable informé à des sources certaines.

Donc Atlas Steel s'installe à Sorel. Cette société y construira une usine de \$40,000,000, qui utilisera du minerai de fer du Québec et donnera du travail à quelques centaines d'ouvriers. La première question qui vient à l'esprit est évidemment : cette usine va-t-elle empêcher ou retarder la venue dans le Québec d'une industrie sidérurgique ?

Nos informations sont à l'effet que non. Le premier ministre, M. Jean Lesage, a été catégorique: Il ne s'agit nullement, — a-t-il dit — de l'aciérie dont on parle depuis plusieurs mois et qui fait l'objet d'une étude poussée au Conseil d'orientation économique.

Il ne s'agit pas, en somme, de l'aciérie québécoise. Atlas Steel aurait bien voulu, nous dit-on, manger tout le morceau, mais elle a accepté la suggestion du gouvernement de s'en tenir strictement à des aciers spéciaux, en l'occurrence à l'acier inoxydable.

Devant une foule d'étudiants de l'Université de Montréal, réunis hier dans le grand salon de leur centre social, M. René Lévesque, ministre des ressources naturelles, à une question fort pertinente concernant l'aciérie répondit avec la franchise et l'aisance qu'on lui connaît.

Croyez-vous, lui a-t-on demandé, que le sort de l'aciérie soit scellé avec la construction d'une usine de fabrication d'acier inoxydable par la compagnie Atlas Steel ?

— Si le sort de cette aciérie devait être scellé de cette façon, on se serait fait passer "un bateau" ! L'aciérie de Tracy produira un acier spécialisé, et non pas l'acier de base. Si cette usine devait être le premier pas vers une aciérie complète, cela nous reporterait après 1970 pour que l'acier de base soit produit dans le Québec.

M. Lesage a confirmé que le projet de loi créant la Société générale de financement sera déposé dès la prochaine session. La suite viendra normalement : lettres patentes pour former une société commerciale, souscription du capital requis, préparation des plans, construction de l'usine.

La région de Sorel tirera grand profit de l'établissement chez elle d'une nouvelle usine. Ce sera un pas de plus vers la diversification de l'industrie dans ce coin du Québec, qui a compté pendant de nombreuses années presque exclusivement sur les immenses ressources des frères Simard pour sa subsistance. La compétence de ces pionniers de l'industrie lourde dans le Québec a assuré du pain à la presque totalité de la population de Sorel, mais il était fatal qu'une récession dans la construction maritime provoque un chômage aigu dans cette région.

D'autre part, la société générale de financement qui sera créée à la prochaine session pourrait permettre de commencer la tâche beaucoup plus tôt.

Pour être rentable, une aciérie de base doit produire au moins 300,000 tonnes par année. L'entreprise serait très profitable à environ un demi-million de tonnes.

Or une bonne partie du marché existe déjà là. Toutes les constructions auxquelles participent le gouvernement, les municipalités et les commissions scolaires utilisent déjà une couple

Avec la Québec Iron & Titanium, Atlas Steel et Marine Industries il devrait y avoir du travail à longueur d'année pour des milliers d'ouvriers compétents.

Un des responsables de la venue d'Atlas Steel à Sorel c'est M. Gérard Cournoyer, député de Richelieu et ministre des transports et communications. Il a été le porte-parole du gouvernement auprès des autorités municipales de Tracy, qui ont fait preuve de vision en acceptant des responsabilités financières assez lourdes.

A plus d'une reprise les pourparlers ont passé près d'échouer. C'est M. Cournoyer qui a vu à ce que les négociations reprennent et qu'elles soient finalement couronnées de succès.

Le ministre peut se rendre le témoignage d'avoir fait du bon travail, le plus délicat ayant peut-être été de convaincre Atlas Steel de mettre un frein à sa gourmandise.

de centaines de milliers de tonnes. A cela doit s'ajouter le marché du Montréal métropolitain.

Pour mettre en marche cette industrie de base, la société générale de financement investira plusieurs millions, tout en demeurant minoritaire. Ce sera au début la plus importante contribution de la société de financement, qui devra s'occuper aussi d'autres industries.

Le reste dépend de la population. Il faut que les Québécois sautent rapidement sur l'occasion et l'aciérie est à nous.

Avant d'opter pour une solution de désespoir

Pourquoi ne pas profiter des droits que nous confère notre Constitution

Deux opinions

Depuis l'installation de la Maison du Québec à Paris et à la faveur de la conférence nationale sur les ressources et notre avenir, le problème de la Constitution est revenu à l'actualité et se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il s'intègre au Québec, à une prise de conscience de nos possibilités et de la richesse de notre propre sol. Cette prise de conscience s'est fortement exprimée et avec diverses variantes, selon les tendances autonomistes ou séparatistes des organisations ou institutions en cause.

Me ALBERT LEBLANC: Utilisons nos armes...

C'est ainsi que Me Albert Leblanc, s'adressant aux délégués du congrès de la Société St-Jean Baptiste de l'Outaouais Nord, a déclaré que la Fédération des SSJB du Québec dont il est le président ne s'est jamais prononcée en faveur de la sécession du Québec du reste du Canada. Avant de tenter d'accéder à l'indépendance, a-t-il dit, le Canada Français devrait tirer pleinement profit des droits et prérogatives que la constitution lui accorde. "Utilisons les armes qui nous sont données pour nous épanouir pleinement avant d'en arriver à des solutions extrêmes." M. Leblanc s'est déclaré d'opinion que si le Québec n'a pas encore pu bénéficier pleinement de toutes les prérogatives accordées aux provinces par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique c'est que jusqu'ici on a toujours préféré faire de la politique sentimentale au lieu de la politique raisonnée. A l'heure actuelle, a encore dit M. Leblanc, le Canada anglais est enclin à ouvrir les bras au Canada français. Il réalise de plus en plus que les Canadiens français constituent un rempart contre l'américanisation.

La réponse appartient au Canada anglais: "S'il ne comprend pas, l'échéance viendra et ce sera la décision ultime". M. Leblanc a aussi lancé l'avertissement que ce n'est pas le temps de faire de la politique sur une question aussi sérieuse.

M. FRANÇOIS A. ANGERS: Une victoire...

Pour sa part, M. François Albert Angers déclarait ces jours-ci, devant le club des Anciens du Collège Ste-Marie, que selon lui, la Constitution canadienne a été établie en fonction de l'indépendance de notre nation. "Malheureusement nous n'avons pas su en tirer profit. Personnellement, je crois que les Canadiens français disposent, dans le cadre constitutionnel, d'un instrument qui peut assurer l'existence d'un Etat français prospère dans le cadre fédéral. La Constitution nous assure le contrôle d'à peu près tout ce qui est essentiel à l'épanouissement culturel."

M. Angers souligne que pour reprendre les pouvoirs légués par les pères de la Confédération il faut réamener la Constitution et la remettre dans l'état où elle se trouvait en 1867. Il déclare que nous sommes 50 ans en arrière et rappelle que l'Acte de l'Amérique du Nord n'est pas centralisateur. "Il s'agissait d'une victoire pour les Canadiens français puisque les Anglo-Canadiens désiraient un Etat unitaire."

Le conférencier a ajouté que le fédéral a pris plus de pouvoirs par la suite, soit par les amendements à la Constitution et surtout à cause de certains privilèges, acquis au début, que nous n'avons pas su exploiter.

"En somme, sans renoncer à des solutions d'avenir qui pourraient se révéler utiles et nécessaires, nous devons utiliser au maximum les pouvoirs que la Constitution nous offre. Elle comporte des droits précis que nous refusons de revendiquer."

M. Angers termine en disant qu'il préfère celui qui est séparatiste à l'autre qui refuse de l'être à tout prix. Pour l'instant, nous ne sommes pas prêts, psychologiquement ni économiquement, au séparatisme.

Vous voulez réussir?

... Alors, tirez parti des forces qui sont en vous
chapitre treizième

Persévérez — Vous arriverez à quelque chose

Volonté et caractère. — La volonté et la ténacité nécessaires à la réalisation des grandes choses ou même des choses ordinaires de la vie ressemblent beaucoup aux efforts que fait un nageur pour se maintenir à la surface de l'eau. L'effort de chaque instant est insignifiant, mais dès que cet effort cesse, le nageur s'enfonce. S'il s'énervé, s'il se débat trop, il risque encore de s'enfoncer pour s'être trop fatigué. S'il fait la planche, ses efforts sont à peu près nuls, mais, aussi, il reste sur place ou est entraîné par le courant. Enfin, s'il connaît bien la technique de la nage, s'il a la vigueur physique et l'ambition voulues, il deviendra un champion. Chaque mouvement effectué, chaque calorie dépensée, produit un maximum de résultats — contribue non seulement à le tenir en surface, mais le fait avancer avec la rapidité des êtres qui ont pour habitat naturel l'eau dans laquelle il évolue.

Se connaître pour se dominer. — Plus l'homme d'affaires réussira à se dominer, c'est-à-dire à "flotter" au-dessus de lui-même, plus libres seront ensuite ses mouve-

ments de translation. Et pour s'élever au-dessus de soi-même il faut se connaître, il faut être habitué à soi tout comme le nageur doit être habitué à l'eau; il faut pouvoir contrôler chacun des mouvements de son esprit, chacune de ses impulsions, tout comme le nageur expert réussit à contrôler chacun des mouvements de ses membres en vue de produire un maximum de résultats avec un minimum d'effort. C'est ce qu'en termes modernes, on appelle l'efficacité.

On arrive à maîtriser cette science, pour la tâche qui nous est propre, à force de travail, à force de commettre des bêtises, de les prévoir — ce qui est mieux — et de les corriger; à force de se renseigner sur les chemins les plus courts qu'il est possible de trouver: à force, en un mot, de s'observer.

Les employeurs industriels distinguent deux sortes de travailleurs: ceux qui cherchent constamment à améliorer leur rendement et ceux qui, après avoir pris un pli, une routine, y restent enroulés pour le reste de leurs jours.

L'homme de tête, l'intellectuel qui a vraiment du caractère ou qui veut acquérir cette précieuse qualité, doit donc ne pas être un routinier. Un routinier est une machine — ou du moins on peut le remplacer aisément par une machine — et, vous le savez toutes les machines fabriquées en série se ressemblent. Seul, un numéro les distinguent. Mais, si le génie de plusieurs inventeurs a réussi à produire de merveilleuses machines, si parfois un inventeur a pu produire des appareils uniques au monde, l'application que l'on met à se meubler l'esprit, à orienter nos pensées vers tel ou tel groupe d'idées finit, à la longue, par inspirer sur toute la personnalité une marque qui diffère essentiellement d'un numéro de série. Et cette marque, c'est le caractère.

Avoir du Caractère. — Avoir du caractère, c'est être maître de soi. Celui qui sait se dominer, qui connaît la valeur du silence et qui, après avoir sûrement pesé les choses, se met à l'oeuvre et agit, affirme son caractère. La boutade de Clémenceau qui disait que, pour avoir du caractère, il faut qu'il soit mauvais, est com-

plètement erronée. Certes, l'homme qui a décidé d'agir, qui sait où il va, et qui avance, n'aime guère rencontrer sur la route les bavards, les impulsifs et les stratèges en pantoufles qui croient posséder la solution de tout. S'il les bouscule à l'occasion, il peut paraître mauvais, mais on ne saurait dire que ceux qui essaient de disperser ses efforts n'ont pas couru après les coups.

Avoir du caractère, c'est posséder une discipline personnelle qui fait accomplir la totalité du devoir et même les choses désagréables, lorsque le devoir et le but honnête qu'on veut atteindre exigent qu'elles soient accomplies. Le dénominateur commun du succès, le secret de quiconque réussit dans la vie et en affaires, c'est d'avoir pris l'habitude de faire, en temps voulu et de la manière voulue, ce que les "bons-à-rien" n'aiment pas à faire. Le caractère est la marque de l'âge vraiment adulte, de la maturité. Il incite à peser les choses et les gens à leur poids, après en avoir appris la valeur. Il incite à faire les sacrifices du superficiel, du clinquant, des plaisirs éphémères et stupides pour concentrer ses efforts et ses énergies à ce qui en vaut vraiment la peine. C'est une question d'économie, après tout; comme le diraient les économistes modernes, c'est l'expression d'une meilleure productivité des efforts.

Avoir du caractère, c'est aussi posséder l'esprit d'équipe. C'est savoir coopérer aux causes dignes d'un homme qui évalue ce que sera l'avenir en tirant du

passé les leçons qui s'en dégagent. Se dominer, garder la maîtrise de soi lorsqu'on travaille avec des incompetents, savoir s'en défaire lorsque le bien commun l'exige, pouvoir reconnaître ou est le vrai et l'appliquer à sa conduite personnelle, chercher à s'associer avec des gens qui respectent la personnalité humaine, voilà, entre autre, certains traits qui décèlent à la fois le caractère et l'aptitude à assumer dans la collectivité les responsabilités qui incombent à tout citoyen. Le civisme et la probité sont une marque de caractère. L'indépendance qui cherche à éviter aux autres tout ennui dont on pourrait être la cause, en est une autre.

Savoir se taire à propos, savoir écouter, sont une autre marque de caractère. Elle permet d'apprendre une foule de choses sans pour autant anéantir la faculté de juger et de faire la part du vrai et du faux, des impressions et des faits, des opinions et des réalités dans ce qui sort de la bouche des bavards. Quiconque veut conquérir du caractère peut commencer par pratiquer la discrétion. En s'abstenant de dire des choses qui ne doivent pas être dites, qui ne sont en somme que niaiseries, on montre au moins que la tête sait dominer la langue. "Avant que d'ouvrir la bouche pour parler, dit un proverbe arabe, demande-toi si ce que tu vas dire est plus beau que le silence". Laissons aux snobs et aux commères de chercher à se donner de l'importance en épantant la galerie par des révélations qu'elles peuvent croire sen-

(Suite à la page 15)

Pour lutter contre les maisons à rabais (2)

Les détaillants ordinaires devront cesser les pratiques abusives qui les ont fait naître

Par GÉRARD LEFEBVRE, B. A., Ing. P., B. Sc. A., M. E. I. C.

(Suite et fin du dernier numéro)

L'analyse de ces tableaux démontrent que depuis 25 ans le consommateur a vu diminuer sa contribution aux achats totaux faits au Canada de 7 points ou si l'on veut la portion des ventes totales faites au consommateur a baissé de 7 points ou 10.1%. On voit par ailleurs que pendant cette même période de temps les gouvernements ont augmenté leur contribution de 4 points ou 4%, les affaires de 6½ points ou 15%, tandis que les exportations ont subi un recul de 4 points ou 18%.

Donc si l'on veut réellement augmenter le volume des ventes totales finales pour en arriver à une réelle reprise des affaires et au plein emploi, qui de ces quatre chefs: consommateur, gouvernements, affaires, exportations, devra logiquement contribuer à cette augmentation. Sûrement pas les gouvernements qui ont déjà augmenté de 4% et où l'on sent une résistance marquée à faire davantage. Les affaires, c'est-à-dire principalement l'industrie, qui a déjà augmenté sa contribution de 4% depuis vingt-cinq ans, ne semblent pas logiquement et économiquement le secteur où l'on puisse anticiper une augmentation.

Il reste donc les deux chefs où l'on a enregistré une diminution, soit le consommateur et l'exportation. Cette dernière subit depuis cinq ans, comme tout le monde le sait et le déplore une compétition effrénée de la part de l'importation; donc pas beaucoup d'espoir de ce côté.

Il reste donc, messieurs, que seul le consommateur peut contribuer, de sa quote-part, à grossir le volume de vente au pays et il peut le faire d'autant mieux que sa contribution aux ventes totales faites au pays a baissé de 10% depuis vingt-cinq ans.

Et il le fera, surtout dans le domaine des marchandises périssables et des services parce que de plus en plus il vise à une aug-

mentation de confort, d'épanouissement et de bien-être. Et en plus de toutes ces raisons, il ne faudrait pas manquer de souligner l'augmentation de la population.

A supposer que cette prédiction ou ce souhait se réalise et les probabilités mathématiques et économistes le veulent, quelle en serait la signification?

Cette perspective voudrait dire que le consommateur porterait sa contribution aux ventes totales de 57% aux environs de 60% ou plus, soit 3% de \$43.7 billions ou une augmentation de \$1.3 billions.

Messieurs, n'y aurait-il pas alors place et pour vous, détaillants conventionnels et pour les magasins de vente à rabais, si le consommateur reprend sa place il augmente les achats de \$1.3 billions par année, et ceci m'a même à la troisième opinion que j'ai exprimé plus haut à savoir "le magasin de vente à rabais n'éliminera pas le détaillant conventionnel". Les chiffres que j'ai cités plus haut, suffiraient seuls à confirmer cette opinion. D'autres raisons toutefois, d'ordre psychologique et économique viennent renforcer mon opinion. Le magasin de vente à rabais compte surtout et avant tout sur deux classes de la société, celle à revenu modique et celle à revenu moyen. On n'a qu'à considérer les sites choisis par ces organismes pour s'en rendre compte. Pour supporter cette assertion qu'on me permette de citer M. Larry Goodman, président de Goodman Community Shopping Center de Chicago, l'un des pionniers des magasins de vente à rabais aux Etats-Unis: "Nous comptons sur l'appui de la classe de la société dont le revenu est classifié dans une catégorie moyenne et nous avons ajusté notre politique d'achat et de vente en conséquence. Ce qui veut dire que nous espérons intéresser deux

classes de la société, dont le revenu ne dépasse pas \$7,000.00 par année, c'est-à-dire la classe à revenu modique et la classe à revenu moyen et si nous réussissons à obtenir seulement 50% de la clientèle possible de cette dernière, nous serons satisfaits".

Donc, messieurs, les promoteurs savent déjà, et ils le savaient avant de se lancer dans cette aventure, qu'ils ne pourraient pas gagner tout le monde.

Il reste donc un très large secteur de la population qui n'est pas intéressé aux magasins de vente à rabais en général. Et cette constatation s'applique davantage si l'on considère le commerce de la chaussure. Il est logique de prédire que beaucoup de gens, qui favorisent ces magasins à rabais pour l'achat de nourriture, de meubles, de vêtements, hésiteront à se procurer leur chaussure dans ces mêmes centres. Et j'ajouterais que le gros du commerce de chaussures de ces magasins se fera au niveau des chaussures de sport, des chaussures de jeu pour enfants, et en général de toute chaussure ne requérant pas ou très peu d'ajustement.

Messieurs, le département de chaussures du magasin de vente à rabais vivra, mais vous aussi détaillants de chaussure conventionnels, vous continuerez à maintenir votre commerce à un assez bon niveau de prospérité. Mais pour y arriver, il vous faudra réviser quelque peu vos habitudes et vos méthodes de transiger. Bien sûr que certains commerces traditionnels disparaîtront. N'en est-il disparu déjà bien avant l'apparition du magasin de vente à rabais?

D'abord et avant tout si vous voulez lutter efficacement contre ce nouveau compétiteur, il vous faudra utiliser les mêmes armes dont il se sert; le prix de l'article

que vous vendez. Les profits exagérés devront disparaître. Combien de fois n'avez-vous pas réussi à obtenir du manufacturier des marchandises à prix de rabais sous prétexte que vous vouliez organiser un programme de vente spéciale, avec évidemment prix de vente spécial, alors que dans votre esprit vous saviez très bien qu'au moins 50% de ces marchandises seraient vendues à prix régulier avec une marge de profit accrue. Ici je vous prie de ne pas voir en moi le manufacturier qui se plaint, loin de moi cette pensée, je veux simplement créer chez vous un doute quant à certaines attitudes qui ont déjà été prises. Croyez-moi vous pouvez lutter avec succès contre le magasin de vente à rabais pourvu que vous puissiez offrir des prix justes, raisonnables mais qui seront en rapport avec la marchandise que vous vendez et les services que vous rendez.

Une seconde arme est mise à votre disposition et qui demeurera à votre seule disposition: le service. Plus haut on a vu qu'une forte portion de la population ne sera pas attirée par le magasin de vente à rabais dans le domaine de la chaussure. Pourquoi? Principalement et presque uniquement parce que cette partie de la population ne recevra plus dans ces centres les services dont elle avait l'habitude d'être gratifiée chez le commerçant de chaussure conventionnel; ajustement parfait, attention et patience de la part du personnel, garantie de qualité, conseils judicieux pour la conservation de la chaussure, réparation mineure que vous offrez gracieusement. Ce sont là autant de services que votre client apprécie hautement. Il faudra à l'avenir l'augmenter d'autant plus que vous êtes assurés que ce client ne l'obtiendra pas au magasin de vente à rabais.

Ces services appuyés par des gratitudes distribuées, non pas continuellement, mais au bon moment, comme par exemple un petit souvenir, un emballage particulier, une livraison qui accommode, un crédit qui empêche de déséquilibrer un budget, ne pourraient faire autrement que vous consolider une clientèle sincère et durable. Il ne faudrait pas négliger non plus de saisir toutes les bonnes occasions pour organiser

un bon programme de vente à rabais supporté par une publicité intelligente et originale.

Vos prix de vente calculés raisonnablement et les services accrus que vous offrirez à vos clients ne doivent pas vous faire perdre de vue un item de toute première importance: le prix de revient de vos marchandises. Votre prix de revient en plus du coût de vos marchandises, comporte certaines dépenses fixes comme par exemple, le loyer, les salaires, les comptes d'électricité, de téléphone, etc., qui ne varient pas avec votre volume de vente. Ces dépenses doivent être analysées et suivies chaque jour de la semaine. Le prix de revient comporte aussi vos frais de banque. Ceux-ci varient largement suivant l'ordre de grandeur de vos inventaires. Et ce contrôle des inventaires, que je préconise ne veut pas dire qu'il vous faudra les maintenir à un bas niveau. Au contraire, ce dont il vous faudra vous assurer, c'est le roulement normal et profitable de vos marchandises.

Messieurs, le magasin de vente à rabais représente un des signes de la révolution commerciale dont nous sommes les témoins. Vous avez à la subir cette révolution mais à la vivre également. Vous pouvez relever le défi, vous en accommoder pourvu que vous preniez la situation bien en main et avec sérieux. Ne soyez pas pris de panique devant cet état de choses, considérez plutôt l'avance confortable que vous avez prise sur ce nouveau genre de commerce. Vous avez acquis dans votre domaine une expérience formidable que seul le recul des années peut garantir. Votre nouveau compétiteur ne possède pas ces avantages; malgré l'étendue et l'importance de ces chantiers, il ne fait que commencer le défrichage; il a à peine semé. La récolte n'est sûrement pas pour demain. Sachez donc profiter de cette situation extrêmement favorable qu'est la vôtre actuellement. Réagissez immédiatement il n'est pas trop tôt certes, mais heureusement il n'est pas trop tard. En terminant, je formule le voeu que chacun dans votre sphère, détaillant conventionnel ou magasin de vente à rabais, vous puissiez vivre et progresser heureusement et bénéficier de votre part de soleil dans le monde.

RÉSOLVRE LES PROBLÈMES QUI SE POSENT A L'ÉCHELLE CANADIENNE

Bon nombre de provinces, dont l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, ont des problèmes qu'ils ne peuvent résoudre elles-mêmes et seules. Il en est ainsi pour le reboisement, la pollution des eaux, les ressources naturelles, etc. . .

Cette situation justifie à elle seule la tenue d'un congrès comme celui dont nous venons d'être témoins et qui réunissait les dix provinces et le gouvernement d'Ottawa. Le premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker, a présenté un programme en trois points du gouvernement général, qui aurait pour but de promouvoir la mise en valeur des res-

sources naturelles. Ce programme touche l'assistance financière d'Ottawa pour l'organisation de conférences sur les ressources naturelles, la création d'un comité consultatif national sur l'utilisation des terres et des ressources en eau. — Il serait erroné de croire que cette conférence peut amener des ententes fédérales-provinciales sur ces questions.

Elles furent essentiellement des séances d'études. A ce propos, M. Jean Lesage, premier ministre du Québec, et M. René Lévesque, ministre des Richesses naturelles, ont exprimé clairement la position de notre province vis-à-vis

cette conférence. Nous ne repoussons pas l'idée de collaborer avec les autres provinces, à dit M. Lesage, mais cela n'entamera en rien notre autonomie en cette matière, puisque les ressources naturelles appartiennent entièrement aux provinces et que celles-ci ont un droit indéniable de les utiliser selon leurs vues. M. Lévesque a déclaré, au début de la conférence, que le Québec assistait à ces assemblées dans le but principal d'apprendre ce qui se passe dans les autres provinces, et il a ajouté que le Québec suivra sa propre politique, quoiqu'il advienne à l'issue des discussions.

Adressant la parole au banquet inaugural de la première conférence nationale sur "les ressources et notre avenir", le premier ministre du Canada a dit que cette première rencontre pourrait bien constituer un événement historique quant à l'établissement d'une coopération plus étroite entre les provinces, en vue de préserver les immenses ressources naturelles du Canada.

Si nous voulons conserver le contrôle de notre destinée, a dit le premier ministre, il est essentiel que le peuple canadien développe une politique à long terme d'expansion. Les demandes accrues, dit-il, dans les différents domaines de la justice sociale exigent une productivité croissante qui permettra en retour une augmentation des revenus et une diminution du chômage.

M. Diefenbaker a affirmé en outre que, sur le plan international, le Canada se doit aussi de développer ses ressources au maximum. Si la liberté doit être maintenue, dit-il, nous devons faire face à la concurrence du monde communiste.

M. Diefenbaker a reconnu l'autonomie des provinces en matière de contrôle sur les ressources naturelles. Tout en reconnaissant dit-il que le gouvernement fédéral n'a pas le droit, ni d'ailleurs l'intention d'intervenir dans les affaires provinciales en ce qui concerne les ressources naturelles, il n'en reste pas moins que le gouvernement fédéral peut ap-

Ottawa rassuré

Les protestations contre les tendances séparatistes qu'on lui prêtait à la suite de son voyage en Europe, et le discours qu'il a prononcé à la conférence nationale sur les ressources et notre avenir ont eu pour effet de rassurer Ottawa et les autres provinces. Il appert en effet que l'installation de notre maison à Paris aura été interprétée par certains comme étant un geste d'approbation à l'égard des mouvements séparatistes qui n'ont pas manqué d'usurper pour en coiffer leurs revendications, le caractère hautement protocolaire de la délégation québécoise à Paris.

On comprend facilement le ministre fédéral du nord canadien et des ressources naturelles, M. Walter Dinsdale, d'avoir lui-même invité M. Lesage à fournir cette assurance, en déclarant, dès l'ouverture de la conférence :

"Il ne peut être question d'une politique fédérale de développement, mais bien d'une politique nationale édictée de concert avec les provinces, qui en réalité, assument, de par la constitution, une grande partie des responsabilités en matière de ressources naturelles".

porter une aide précieuse aux gouvernements provinciaux.

Pour donner quelques exemples, le premier ministre a cité notamment les travaux de recherche effectués par le gouvernement fédéral dans les domaines de l'industrie forestière, des ressources minérales, de l'agriculture, des pêcheries, etc.

En ce qui concerne les trois propositions qu'il a formulées, M. Diefenbaker a dit que de telles conférences sur les ressources naturelles devraient avoir lieu tous les trois ou quatre ans, de manière à évaluer les progrès réalisés, à étudier les projets réalisés et à en mettre de nouveaux au point.

Ces conférences permettraient aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, aux universités, à l'industrie et à d'autres organisations de maintenir un contact étroit avec l'évolution de nos ressources. C'est à ce sujet que M. Diefenbaker propose une assistance financière du gouvernement dans la préparation de ces conférences.

Quant à la création d'un comité national des ressources naturelles, M. Diefenbaker a précisé qu'un tel organisme aurait des pouvoirs de recommandation plutôt qu'exécutifs, mais qu'il serait en mesure de mieux faire connaître les buts et les aspirations de la nation en matière de conservation, et pourrait également promouvoir une plus grande coopération entre les provinces ainsi que sur le plan régional. Il serait

composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux.

En troisième lieu, le premier ministre a dit que le gouvernement fédéral était disposé à mettre sur pied un comité consultatif national sur l'utilisation des terres et des ressources en eau, qui aurait pour principale mission de formuler des recommandations sur l'utilisation des terres et des ressources en eau, à l'échelle nationale. On pourrait lui

confier, dit-il, le programme de développement et de planification de l'agriculture, qui a été annoncé récemment.

Faisant écho aux inquiétudes qui surgissent de toutes parts en ce qui a trait à la pollution des eaux et de l'air, M. Diefenbaker a dit que c'étaient là des ressources naturelles qu'il fallait à tout prix protéger. Ces ressources, a-t-il dit, seront épuisées dès 1980, si on n'adopte pas immédiatement les mesures qui s'imposent.

M. René Lévesque,

"Nous suivrons notre propre politique"

Expliquant aux journalistes l'attitude de son gouvernement en rapport avec le congrès convoqué par les autorités fédérales pour étudier tous les secteurs des ressources naturelles renouvelables du Canada, M. René Lévesque, ministre des Richesses naturelles de la province a déclaré que le Québec assiste à la conférence afin de savoir ce qui se passe dans les autres provinces : des idées émises pourront servir à l'élaboration d'une politique provinciale de développement des richesses naturelles. Par exemple, a-t-il dit, nous sommes intéressés à savoir comment les autres provinces combattent la pollution des eaux. Comment elles aménagent les terrains de camping, comment elles veulent régler le problème des terres marginales, etc. etc.

Mais, ajoute-t-il, nous n'irons pas chercher ailleurs notre politique. M. Lévesque rappelle que le congrès n'a pas été convoqué pour prendre des décisions, mais plutôt pour indiquer des solutions aux problèmes de croissance du Canada. "Il se peut bien que nous n'acceptons aucune de ces solutions", dit-il.

Dans le domaine des richesses naturelles, M. Lévesque ne voudrait pas que le gouvernement fédéral dépasse le rôle de "plaque tournante des renseignements"

ments" en créant des centres de recherches.

Parlant encore du rôle du Québec au congrès, le ministre a rappelé que ses initiateurs ont commencé leur travail en 1958, sous le régime Duplessis, et que ce régime n'a pas cru bon d'entreprendre les études nécessaires. Vinrent les élections et le résultat que l'on sait, de telle sorte que le nouveau gouvernement a dû se préparer en vitesse. On compte environ 75 représentants du Québec au congrès, mais ceux-ci n'ont pas tous été invités sous l'initiative du gouvernement provincial, car plusieurs organismes privés ont été invités à déléguer des représentants : les universités occupent une place importante.

Toujours dans le domaine de la planification, M. Lévesque a ajouté que la tendance actuelle veut que l'on remette en question les problèmes de la Confédération et qu'il faudra trouver une division fiscale plus logique. "Aujourd'hui, a dit le ministre, le gouvernement fédéral retire beaucoup plus d'argent que ses besoins ne l'exigent, ce qui l'oblige à s'occuper de juridictions qui reviennent aux provinces". M. Lévesque a parlé des plans conjoints en ce sens. "Un réaménagement politique s'impose, dit-il enfin, sinon les fêtes de la Confédération pourraient être assez ternes".

M. Eric Kierans,

"Il faudra d'autres conférences"

Selon M. Eric W. Kierans, président de la Bourse de Montréal, la conférence nationale sur les ressources et notre avenir devrait servir d'exemple et de stimulant à la tenue de conférences similaires afin d'évaluer l'importance des ressources non renouvelables et des industries manufacturières, financières et de services. M. Kierans a ajouté qu'à son avis, l'examen critique du rôle des ressources renouvelables dans le développement national exigerait de telles conférences complémentaires.

Cela est particulièrement vrai maintenant que notre commerce traditionnel avec les pays du Commonwealth est sujet à des changements profonds. Le haut niveau de vie au Canada est la conséquence directe du développement de nos ressources naturelles. D'aucuns prétendent que l'importation d'équipement et de capitaux qui en a résulté et qui a permis l'expansion profitable de nos ressources naturelles a entraîné des salaires élevés et le développement unilatéral de nos industries d'exportation. Apparemment telle serait l'opinion du ministre fédéral du Commerce qui déclarait récemment que l'industrie manufacturière canadienne sortirait amoindrie du contact majoré avec la concurrence internationale. Je ne suis pas

d'accord avec ce point de vue. Continuer de penser dans cette veine serait exposer le Canada aux pires ennuis. Les blocs européens n'accepteront pas l'entrée libre de nos produits agricoles et de nos matières premières, et ne permettront pas que nous protégions nos secteurs faibles. L'entrée du Canada comme membre de ces groupements de pays nécessitera un engagement total et non partiel.

L'on a bien fait d'exclure la question des ressources humaines du programme, sans quoi il aurait été impossible d'atteindre les buts que se propose la conférence. Néanmoins, je demanderais que l'on garde toujours présent à l'esprit les ambitions de nos jeunes hommes et femmes. Nous devons créer des conditions qui permettront à notre jeunesse de participer pleinement à la croissance dynamique du Canada. Une économie statique ne pourra utiliser les talents et les initiatives de cette jeunesse. Partout au Canada, nous notons la frustration de nos jeunes gens. La stabilité future de notre système de liberté individuelle et d'entreprise sera compromise si des mesures ne sont prises pour canaliser les énergies de notre jeunesse.

Cette conférence est d'une actualité brûlante.

Sans refuser sa collaboration avec l'État fédéral,

M. Lesage raffermi ses positions et répète que les Ressources du Québec nous appartiennent

Dans un discours qu'il prononçait à la conférence nationale sur les ressources et notre avenir, le premier ministre Jean Lesage énonçait à nouveau la position de son gouvernement en matière de développement de nos ressources. Il a insisté longuement cependant sur la planification des ressources à l'échelon provincial, sans écarter toutefois l'hypothèse d'une collaboration d'ordre général, avec les autres provinces et l'Etat fédéral. "Plus que jamais, a-t-il déclaré, le peuple du Québec est conscient de ses droits, mais — et notez-le bien — il n'entend plus vivre à l'écart . . . Ce n'est pas au nom d'un provincialisme excessif que je vous parle, car, nous du Québec, avons le sentiment que, par notre façon d'agir, par notre mode de vie, pouvons être un facteur dynamique et une raison additionnelle de survivance et de fierté pour toute la population du Canada".

M. Lesage a fourni l'assurance que le gouvernement du Québec était disposé à coopérer pleinement à la mise en valeur des ressources naturelles du Canada. Les citoyens de la province de Québec, dit-il, sont plus que jamais conscients de leurs droits mais — et il l'affirme en notre nom — ils ne veulent plus faire bande à part.

"Le champ d'activité très vaste qu'est la planification économique, la nature même de l'action à entreprendre, le fait aussi que nous vivons dans une confédération où nous sommes tous solidaires, sont autant de facteurs qui incitent, d'une part, l'administration fédérale à donner son

importante contribution à une entreprise aussi vitale.

"Mais cette contribution, a poursuivi M. Lesage, nous la voyons surtout d'ordre général. Elle peut être axée par exemple sur la connaissance qu'a notre gouvernement central des exigences de la situation du peuple canadien dans le commerce international, ou encore sur l'influence que sa position lui permet d'apporter sur d'autres variables, comme la monnaie et certaines catégories d'impôts".

Le premier ministre rappelle ensuite la responsabilité provinciale en matière de développement économique. "Ce sont elles

(les provinces) qui peuvent contrôler la plupart des facteurs grâce auxquels une politique de planification peut se matérialiser et avoir certaines chances de succès . . . Elles peuvent de plus participer directement à l'investissement dans le développement des ressources et l'aménagement de l'industrie là où les conditions économiques l'exigent".

Enfin, M. Lesage insiste de nouveau sur la collaboration qui peut s'établir entre les gouvernements au moyen du secrétariat interprovincial permanent "dont j'ai déjà eu l'honneur de proposer la formation l'an dernier à Ottawa".



Publiées par les PUBLICATIONS "LES AFFAIRES" Inc.
635, Henri-Bourassa, est, Montréal Tél. : DU. 1-1888
Imprimées à l'Imprimerie Yamaska, 435 Mondor, Saint-Hyacinthe

126

Président: Julien LEVASSEUR; Vice-président: Bernard LANCOTOT; Secrétaire-trésorier: Gabriel LAPOINTE; Directeurs: Gérard ELLE, Hervé BIRON et Séraphin VACHON.
Directeur-gérant: Séraphin VACHON; Secrétaire de rédaction: Paule VACHON; Rédacteur: Yvan PELLAND; Chef de tirage: Rolland ROY; Publicitaire: Hubert GAUCHER, L.Sc.

Abonnement: 6 mois, \$4.00; 1 an, \$7.50; 3 ans, \$15.00

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

CESSONS CE GASPILLAGE...

Nous sommes une nation de gaspilleurs. Une trop grande abondance a avili le prix des richesses que la Province a si largement distribuées.

Quelques semaines avant l'élection du 22 juin 1960, une personne bien informée nous mettait au courant du scandale qui se préparait sur la Manicouagan. L'Hydro-Québec s'appêtait à inonder quelque cinq millions de cordes de bois sans que le ministère des Terres et Forêts lève le petit doigt pour en organiser la récupération. L'histoire nous parut tellement fantastique que nous avons refusé d'y croire. L'eussions-nous publiée comme une manchette de huit colonnes dans *Le Devoir* que l'opinion publique n'aurait pas été émue.

Cinq millions de cordes de bois représentent, une fois converties en papier-journal, une valeur de plus d'un demi-milliard de dollars. Le scandale était autrement plus grand que celui du gaz naturel. Mais nous sommes tellement habitués à gaspiller les richesses de la nature que peu de gens y auraient porté attention.

L'effort que le présent gouvernement fait pour sauver le bois sur le territoire qui sera noyé dans quelques années, risque de rester partiellement incompris. Les forêts de la province sont inépuisables, a-t-on l'habitude d'affirmer. A quoi bon se fendre en quatre pour si peu.

Quand on cause de leur profession avec les ingénieurs forestiers, ils expriment tous la même doléance. Nous avons appris à l'Université comment exploiter la forêt en la conservant, mais nous n'avons jamais eu la chance de mettre en pratique la science que nous avons acquise. Et chacun a des exemples concrets à donner. S'ils sont à l'emploi des compagnies forestières, la recherche d'un profit immédiat est la règle de leur conduite; tant pis s'il y a gaspillage. S'ils sont au service d'un ministère des Terres et Forêts, l'intervention des politiciens et des affairistes les empêche de faire leur devoir. Ils assistent impuissants au gaspillage de la forêt."

Depuis combien de temps s'occupe-t-on de la pollution des eaux? Le gouvernement Duplessis avait, à son habitude, créé une commission d'enquête qui ne s'est jamais réunie et qui n'a jamais fait rapport. Une autre lui a succédé qui paraît prendre sa tâche au sérieux. Les déchets industriels et les eaux-vannées sont en train de tuer toute vie aquatique. Il est temps qu'on s'en occupe.

A côté du gaspillage, il y a le mauvais emploi des richesses de la nature.

La colonisation pour les fins purement agricoles de terrains à vocation forestière se solda par un échec. Il n'y avait peut-être pas d'autre issue à l'époque: il fallait bien trouver quelque chose pour occuper des familles qui ne demandaient qu'à travailler. Accabler ceux qui prêchèrent le défrichement de certaines terres des Cantons de l'Est, du Bas Saint-Laurent, du Saguenay et de Mont-Laurier au temps de la dépression, est un exercice facile, mais il ne conduit nulle part. Nous sommes en face d'une situation concrète. Des terres impropres à la culture ont été défrichées; il faut les reboiser. Le ministère des Terres et Forêts avait annoncé l'hiver dernier un programme ambitieux de reboisement. Qu'en est-il advenu? Il serait intéressant de le savoir.

La coupe du bois sur les terres accidentées et peu profondes ont produit un double désastre. L'érosion a emporté le peu d'humus que la forêt avait péniblement emmagasiné au cours des siècles. La forêt ne retenant plus les eaux au moment de la fonte des neiges, les rivières ont débordé de leur lit et ont causé des inondations. Le Sénat canadien avait constitué, il y a plusieurs années, un comité d'enquête sur les terres pauvres de l'Est du Canada. Qu'est-il advenu du projet? Quelques dépêches y ont fait allusion de temps à autre. En est-il sorti une politique concrète de remise en valeur? Il serait important d'en être informé.

Le congrès qui se poursuit à Montréal sur les ressources renouvelables est un événement important. Les études et les recommandations devraient conduire à une politique plus exigeante en matière de conservation des richesses de la nature.

Leur exploitation doit se faire en fonction du bien général et en pensant aux générations à venir. Quand une terre retourne en broussailles parce qu'elle a été mal cultivée, c'est un appauvrissement pour la société. Quand un pan de forêt est détruit par l'incendie ou par la hache des bûcherons sans que le propriétaire ou le concessionnaire soit obligé de reboiser, c'est de la mauvaise politique. Quiconque a survolé la Côte Nord entre Tadoussac et Baie Comeau a pu voir des centaines de milles de forêts ravagés par l'incendie il y a sept ou huit ans. Ces territoires forestiers étaient sous location à plusieurs compagnies forestières. Quant-elles fait pour réparer les dommages causés par l'incendie? Apparemment rien. On laisse aux lois de la nature le soin de cicatrifier la plaie. Il faudra au moins cent ans pour pratiquer une nouvelle coupe sur ce territoire forestier. Le temps pourrait probablement être raccourci de moitié si l'homme aidait la nature.

Les intérêts privés se sont servis à souhaits dans nos richesses naturelles, la plupart du temps sans modération ni prévoyance. Ce n'est que depuis quelques années que les compagnies forestières ont pris un peu conscience de leurs responsabilités. Il va falloir que l'autorité publique fasse sentir le poids de son influence pour forcer tous les propriétaires ou locataires de forêts, de cours d'eau et de terres arables à pratiquer l'économie et la prévoyance.

Gérard FILION,
Le Devoir.

Les États-Unis absorbent 60% de nos exportations:

Le nouvel essor américain favorisera le développement de l'industrie canadienne

Après avoir subi un recul au troisième trimestre de 1959, l'économie américaine fut sujette, dès le troisième trimestre de 1960, à d'autres malaises. Le recul de 1959 fut bref; tandis que celui de 1960 s'étendit jusqu'à la fin du premier trimestre de 1961, période vers laquelle la récession 1960-61 s'est terminée. Signalons, à l'appui de cette affirmation, l'évolution de quelques indices, ceux-ci au nombre des plus significatifs tant à cause de leur importance au sein de l'économie américaine que de leur comportement au cours de la récente récession. Ce sont: les achats de biens de consommation durables et les dépenses d'investissement dans la construction, la machinerie et l'outillage. Le tableau I nous renseigne sur l'évolution de ces dépenses.

Les secteurs des biens durables, du côté des consommateurs comme des producteurs, connut la plus forte baisse d'activité au cours de la dernière récession;

— Par —
Vély Leroy, L.S. C., Ph. D.,
Membre de l'Institut d'Economie Appliquée, Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

prise économique se révèle particulièrement vigoureuse, cependant, dans le secteur dont la faiblesse inquiétait le plus. Les nouvelles commandes grossissent particulièrement dans le cas de l'acier; l'industrie de l'automobile, selon toute évidence, connaîtra une nouvelle ère de prospérité. La production industrielle et l'emploi ont redémarré vers de nouveaux sommets.

Bref, le renversement de la tendance à la baisse paraît définitif; et le nouvel essor ira sans doute en s'affermissant à cause de la décision du Congrès américain d'accroître les dépenses militaires et aussi de la crise de Berlin. De plus, l'approche des négociations entre patrons et ouvriers en vue d'un

Puisse-t-il suffire de rappeler d'une part l'importance des exportations au sein de l'économie canadienne, et d'autre part, la destination de la plus grande partie de ces biens et services vendus à l'étranger. Les États-Unis sont le principal pays destinataire: ils absorbent un peu plus de 60% de la valeur des exportations canadiennes, celles-ci constituant environ 20% de ce qu'il convient d'appeler le Produit National Brut — c'est-à-dire, la valeur de tous les biens et services produits dans l'économie au cours d'une période donnée. Les graphiques superposés I-a et I-b nous aident à saisir le sens de la dépendance exprimée dans ces pourcentages: la courbe des exportations totales du Canada épouse l'allure de celle du produit national brut des États-Unis. L'ex-dans un fait simple: nos exportations vers les États-Unis se composent principalement de matières premières qui sont le papier journal, la pâte de bois, les madriers et les planches, le

Tableau I
Etats-Unis

(en milliards de dollars constants: 1954 = 100)

Trimestres	Produit National Brut	Achats de biens de consommation durables	Dépenses de construction résidentielle et non résidentielle	Achats de machinerie et outillage	Variation dans la valeur des inventaires	
						(ajustée saisonnièrement aux taux annuels)
1959	I	422.1	39.2	33.7	20.1	6.2
	II	434.4	41.7	35.2	21.6	10.1
	III	426.6	41.6	34.7	21.7	.8
	IV	430.7	41.4	33.4	21.9	5.0
1960	I	441.0	42.1	34.3	22.4	9.9
	II	443.4	42.5	33.9	23.4	4.9
	III	440.2	40.8	33.6	22.7	2.3
	IV	438.4	41.6	33.9	22.1	-1.1
1961	I	433.2	37.6	32.9	19.9	-3.2
	II	445.5	39.8	34.1	20.3	2.9

Source: Survey of Current Business, Juillet et Septembre 1961, U.S. Department of Commerce.

l'industrie de la construction fut presque aussi touchée, car le nombre de nouvelles maisons résidentielles mises en chantier, de juin à décembre 1960, baissa sensiblement. En ce qui concerne les inventaires détenus par les commerçants et les manufacturiers, nous notons une période d'accumulation dont le rythme est allé en diminuant jusque vers la fin du troisième trimestre de 1960. Il s'ensuivit une liquidation accompagnée, évidemment, d'une réduction des nouvelles commandes placées par les commerçants et les manufacturiers. L'industrie de biens durables, de consommation et d'investissement, s'en ressentit vivement.

Ce tableau contraste avec celui des achats de biens non durables et de services: ceux-ci ont continué d'absorber des sommes de plus en plus élevées, tandis que ceux-là reprirent rapidement leur élan brisé par un léger fléchissement survenu au troisième et quatrième trimestre de 1960 (Cf. tableau II).

Ces différences d'avec la situation régnant dans le secteur des biens durables, au cours de la récession 1960-61, font retomber sur ce secteur-ci le fardeau de la reprise économique. Dans de telles conditions, il importe donc d'obtenir un accroissement sensible des achats de biens durables, de consommation et d'investissement, afin d'assurer le redémarrage de l'activité économique. La réaction désirée survint au deuxième trimestre de 1961. Le tableau I en témoigne.

Atteignant tous les secteurs de l'économie américaine, la re-

nouvel accord sur les salaires et les conditions de travail, notamment dans l'industrie de l'acier, contribuera certes, pour une bonne part, à intensifier l'activité économique: la crainte d'une grève touchant cette industrie incitera vraisemblablement à emmagasiner de l'acier. Assurément, ce concert de circonstances fera éclore une nouvelle ère de prospérité.

Que réservent de semblables perspectives pour l'économie canadienne?

La réalité des liens économiques entre le Canada et les États-Unis n'a guère besoin d'être démontrée ici: les hausses et les baisses de l'activité économique chez nos voisins du sud ont leur contrecoup au Canada.

nickel, le minerai de fer, l'aluminium, le pétrole, etc. Or, la quantité demandée de matières premières se trouve subordonnée à celle des produits finis destinés à la consommation ou à la production d'autres biens. A la lueur de ces faits, on ne doit donc pas s'étonner du parallélisme qui existe entre la conjoncture économique aux États-Unis et l'activité économique au Canada.

En effet, la reprise économique américaine a déjà produit des effets favorables sur l'économie canadienne, comme le démontrent le graphique II et le tableau III.

Les exportations à destination (Suite à la page 15)

Tableau II
Etats-Unis

(en milliards de dollars constants: 1954 = 100)

Trimestres		Achats de biens de consommation non durables	Dépenses sur les services
1959	I	136.8	107.7
	II	239.3	108.8
	III	139.2	110.0
	IV	140.0	111.4
1960	I	140.9	112.4
	II	142.9	114.2
	III	142.0	115.8
	IV	141.3	116.6
1961	I	141.6	117.8
	II	142.6	119.2

Source: Survey of Current Business, Juillet et Septembre 1961, U.S. Department of Commerce.

Il faut que la planification profite, en premier, à l'homme

— "Une économie qui se propose des fins humaines et qui veut instaurer une économie vraiment humaine ne peut s'établir qu'à deux conditions, à savoir qu'elle accepte d'être pleinement et à la fois pour l'homme et par l'homme", a déclaré le R. P. Arès, président de la section française des Semaines sociales au colloque au Club d'Estérel, à Sainte-Marguerite.

Le R. P. Arès a déclaré que les Semaines sociales dont le but est de faire connaître, appliquer et progresser la doctrine sociale de l'Eglise, veulent que le colloque sur le thème "Organisation professionnelle et planification", contribue à la connaissance, à l'application et au progrès d'une doctrine qui met de l'avant le respect de la personne et veut instaurer une communauté vraiment humaine.

Le R. P. Arès a rappelé que la planification n'est qu'un moyen pour mieux atteindre une fin et que c'est de la fin préalablement choisie que tout dépend. Toute planification qui ne se fixerait que des objectifs purement économiques ne saurait nous satisfaire, a-t-il dit. Selon notre conception, nous exigeons et attendons qu'elle se propose des fins humaines.

A cette fin, ajoute-t-il, la planification doit être à la fois pour l'homme et par l'homme.

Planifier pour l'homme, c'est ordonner l'économie d'une façon rationnelle et méthodique au service de l'homme, de manière à la rendre plus apte à satisfaire les besoins essentiels. C'est introduire des méthodes qui relèvent de l'intelligence et de la volonté de l'homme, au lieu de la laisser évoluer sous l'influence de forces aveugles ou d'appétits irrationnels.

Dans le concret, a dit le R. P. Arès, notre économie a besoin d'une bonne dose de planification car elle n'est pas toujours au service de l'homme-consommateur et elle n'est pas toujours au service de l'homme-producteur, comme en font foi les centaines de milliers de chômeurs.

Reprenant un texte de Mater et Magistra, le R. P. Arès a dit qu'il ne suffit pas que l'homme soit la fin de l'économie, mais qu'il doit en être aussi le principal agent.

Il est vrai que les initiatives privées ont un rôle à jouer, mais

il reste qu'une planification qui embrasse l'ensemble de l'économie dépasse les capacités et moyens de l'initiative privée, ce qui rend la participation de l'Etat indispensable.

Mais si l'on s'en remet uniquement à l'Etat, la planification pourra se faire pour l'homme, mais sera-t-elle par l'homme, demande ensuite le R. P. Arès ? Et comment une planification purement étatique pourrait-elle se concilier avec les exigences et les tendances actuelles en faveur d'une plus grande démocratisation de l'économie ?

C'est alors que le R. P. Arès définit une 3e solution qui envisage l'action conjointe de l'Etat et des organismes professionnels.

Il dit que l'action conjointe de l'Etat et des organisations professionnelles réalise les deux conditions essentielles : une planification pour que l'économie soit pour l'homme et une démocratisation pour qu'elle soit aussi par l'homme. Elle reconnaît que l'Etat a un rôle important à jouer, mais elle exige aussi la participation de tous les agents économiques.

de l'argent ne dépasse pas certaines limites. "On n'est pas encore capitalistes".

"Devant les Nobles, le bourgeois du XVIIIe siècle est frappé d'un complexe d'infériorité. L'idéal de l'honnête homme, légué par le classicisme, est un idéal aristocratique, qui n'est conçu en aucune façon à l'image du bourgeois, et dans lequel il sait bien que nul ne songe à le reconnaître." C'est cette revendication et cette aigreur qu'exprime J. Blondel, fils de boulanger, dans les "Loisirs philosophiques".

Toutefois, l'abbé Coyer, dans sa Noblesse commerçante (1756), remet le change aux No-

bles en s'efforçant de les persuader que la fonction du commerce, jusque-là réservée aux bourgeois, n'est pas indigne d'eux. "Ils ont autrefois défendu leur souverain par l'épée. Il leur appartient maintenant d'enrichir la nation, en prenant leur part d'une tâche glorieuse."

Voilà donc le bourgeois, déclare le conférencier, rehaussé d'un immense prestige. Il devient le chevalier des temps modernes. Sa puissance est incalculable et s'étend sur toute la terre. C'est par lui que le monde s'agrandit ou se rapetisse, selon que l'on considère l'ampleur de son champ d'action ou son ardeur à rendre voisins des pays jadis étrangers.

1,500,000 canadiens sont syndiqués

M. Félix Quinet, économiste à la division des recherches du ministère Fédéral du Travail, a révélé devant les congressistes de l'ACFAS qu'en 1960, selon les statistiques, 66% des travailleurs d'usine dans l'industrie manufacturière "sont couverts" par des conventions collectives. Cela vient à dire que "les conditions de travail d'environ 1,500,000 Canadiens sont déterminées par la voie de négociations collectives".

Dans l'industrie minière (secteur métaux), la proportion est de 82 pour cent, tandis qu'elle atteint 89 pour cent dans le "secteur charbon" de la même industrie.

Nous constatons donc, poursuit M. Quinet, que les conditions de travail d'un nombre considérable de travailleurs sont fixées par contrats collectifs. Il va sans dire que ces conditions exercent à leur tour une influence sur celles de l'ensemble des travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non.

Il est clair aussi que les conventions collectives exercent une profonde influence sur la vie sociale et familiale des travailleurs.

Par exemple, la semaine de 40 heures pose des problèmes d'utilisation des loisirs ou des problèmes de double emploi. D'autre part, si les conventions collectives exercent une influence sur le milieu social, elles sont également influencées par lui.

Puisque son peuple le désire,

"Le Québec reprendra le contrôle de son économie"

"Nous voulons canaliser les capitaux québécois vers le même but, à savoir mettre un terme à la situation anormale de notre peuple auquel échappe encore le contrôle de son économie".

C'est en ces termes que le premier ministre Jean Lesage a rappelé le but essentiel de la Société nationale de Financement.

"Pour la première fois de notre histoire, le Québec pourra, grâce à la Société générale de Financement, accomplir un de ses desirs les plus chers, a-t-il ajouté, celui de reconquérir la place qu'il doit occuper dans son économie".

Parlant devant la Chambre de Commerce de Montréal, le premier ministre Jean Lesage a expliqué dans ses grandes lignes, ce que sera la Société nationale de Financement et que le gouvernement entend former au cours de la prochaine session, tout en ayant soin de préciser l'attitude de Québec sur le rôle des secteurs privé et public dans le domaine de l'économie.

"Nous n'avons pas l'intention, a déclaré M. Lesage, de confier à l'Etat toute la responsabilité du développement économique de la Province, ni même la plus grande partie de cette responsabilité. Nous voulons simplement que notre Etat exerce sa fonction supplétive, qu'il serve notre peuple par sa présence au moment où cette présence s'impose.

"L'époque est maintenant dépassée où l'on considérait que seule l'initiative privée, d'elle-même et sans guide, par sa vertu propre, était capable d'assurer le progrès de l'économie. Tout le monde comprend aujourd'hui — les hommes d'affaires les premiers — que l'initiative privée a ses limites, de même, d'ailleurs que l'action de l'Etat a les siennes.

"C'est pourquoi, a continué le premier ministre, notre conception du rôle de l'Etat ne tombe dans aucun des deux extrêmes possibles. L'Etat ne doit pas être absent de la scène économique, ce qui, dans notre cas particulier, équivaldrait à l'abandon pur et simple du plus efficace instrument de libération économique que nous possédions; il ne doit pas non plus être omniprésent,

ni tout contrôler parce que nous ne croyons pas que ce soit nécessaire. Nous avons plutôt choisi la position intermédiaire, désirant par là allier le dynamisme de l'initiative privée aux avantages de l'action concertée de la nation entière".

Il a ensuite expliqué que cette "position intermédiaire" prendrait forme au sein de la Société nationale de Financement, où seront groupés les capitaux des sociétés québécoises d'épargne et de Province et même les revenus des citoyens.

"Nous désirons tous chez nous une vaste industrie de transformation, nous voulons que nos travailleurs soient assurés d'un emploi, nous préjurons la mise en marche d'une industrie sidérurgique intégrée, nous voulons apporter une aide précieuse à des industries qui, pour une raison ou une autre, menaceraient de passer en des mains étrangères, en un mot nous voulons que le Québec et, par là, le Canada français, devienne une grande puissance industrielle, au lieu de continuer à être un peuple économiquement dépendant de l'étranger, même s'il est géographiquement chez lui.

Rappelant que la tâche à accomplir est trop grande, et nos ressources prêtes à être développées trop étendues pour les seules possibilités du Québec, le premier ministre a aussitôt ajouté qu'il ne s'agit pas là de tomber dans le nationalisme économique, et de limiter la participation à la Société de Financement aux seuls capitaux, privés ou publics, en provenance du Québec. "Bien au contraire, nous envisageons la possibilité pour le capital étranger de s'associer au nôtre, nous souhaitons même qu'il vienne nous aider dans l'entreprise que nous avons décidé comme peuple de mener à bonne fin. Ce capital étranger, il sera le bienvenu car il ne viendra pas dominer notre économie mais seconder les efforts de citoyens maintenant conscients de la nécessité dans laquelle ils sont de participer, eux-mêmes, à leur propre développement économique".

Malgré les lois d'aide à l'éducation,

Les besoins du Prêt d'Honneur augmentent chaque année

"Le Prêt d'honneur, qui est devenu un organisme de plus en plus utile au cours des seize dernières années, n'a rien perdu de sa nécessité en dépit des multiples lois adoptées, ces derniers mois, pour résoudre le problème de l'éducation dans notre province. Car le sort de l'étudiant universitaire n'a pas amélioré pour autant. Cela viendra peut-être. Mais ce n'est pas fait. Et, en attendant, des centaines d'étudiants sont dans le besoin et le seront peut-être encore pour des années".

C'est ce qu'a déclaré M. Paul Courtois, président général de la campagne de souscription 1961, alors que quelques 500 chefs de file représentant environ 14,000 auxiliaires bénévoles étaient réunis au Centre social de l'Université de Montréal pour le lancement officiel de cet appel au public.

Me Courtois devait également faire remarquer que les besoins du Prêt d'honneur augmentaient sensiblement chaque année, au lieu de diminuer. Et précisément à cause des facilités accordées aux étudiants du cours secondaire et des collèges classiques.

"Et c'est ainsi, dit-il, que les inscriptions à l'Université de Montréal ont augmenté de 29 pour cent, cette année, alors que, dans les autres universités du pays, l'augmentation correspondante n'était que de dix pour cent.

En faisant appel au dévouement de chacun des auxiliaires, en même temps qu'à la générosité des Montréalais, M. Courtois a souligné que "notre province avait pour devoir impératif de faciliter au plus grand nombre possible de ses jeunes l'accès à une profession qui lui permette de servir son pays de la plus utile façon".

Parlant au nom des autorités universitaires, Mgr Irenée Lussier, le recteur de l'institution de la montagne, a pour sa part déclaré qu'après avoir constamment jeté une note qui n'avait rien

d'optimiste lors des réunions antérieures, il voulait cette fois dire sa satisfaction du fait que le fonds du Prêt d'Honneur avait maintenant dépassé le million.

"La roue tourne déjà, dit-il, et les sommes remises par ceux qui ont déjà profité de ces prêts sont aussitôt réinvesties dans l'avenir d'autres étudiants".

"Mais, d'ajouter Mgr Lussier, les besoins sont toujours très grands, les étudiants trouvent de plus en plus difficilement du travail, pendant les vacances, et tous les problèmes sont loin d'être résolus.

Le recteur de l'Université dit également sa préoccupation devant le nombre croissant d'étudiants étrangers qui viennent ici, parce qu'ils savent y trouver une institution de langue française, et qui s'attendent par ailleurs de trouver une bourse, un prêt, une aide quelconque à leur disposition. La comparaison qu'ils sont alors obligés de faire, avec ce

qui existe dans d'autres universités, est définitivement fâcheuse pour nous.

Et de terminer le recteur : "Si un jour, les besoins d'aide à nos propres étudiants deviennent moins pressants, il y aura certainement beaucoup à faire pour ces gens qui nous aiment avant même de venir chez nous, et qui pourraient nous faire, à l'étranger, la plus splendide des publicités".

Représentant le maire de Montréal, le conseiller Paul-Emile Robert, qui est en même temps trésorier de la Société St-Jean-Baptiste (l'organisme qui a eu "l'idée" du Prêt d'honneur) a lui aussi souligné que le Prêt sera toujours nécessaire, en dépit de toutes les lois que pourra adopter le gouvernement, et de toute l'aide qu'il pourra apporter aux étudiants.

Le coût de la vie augmente constamment, dit-il, l'automatisation enlève des centaines d'opportunités sur le marché de l'emploi, et il y aura toujours des étudiants qui devront soudainement laisser leurs études en plan par manque d'argent. Et ce alors que nous, au Québec, nous n'avons pas les "moyens" de laisser un seul talent de côté parce qu'il manque quelques centaines de dollars à celui qui le possède pour terminer ses études.

Selon le professeur Robert Mauzi,

Le Bourgeois est celui qui a refusé l'amour pour l'économie

Le bourgeois est l'homme qui a refusé l'amour pour l'économie, qui cherche l'affirmation de son être dans la poursuite et la mise en réserve des biens matériels. C'est du moins ce qu'a affirmé M. Robert Mauzi, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, lors d'une conférence prononcée à l'Université de Montréal.

"Mais, a précisé le conférencier, l'économie du bourgeois a deux aspects, dont l'acquisition des richesses n'est pas le plus important. Sa véritable passion consiste moins à acquérir et amasser, qu'à mettre de l'ordre, d'abord dans sa propre vie."

Pour M. Mauzi, la vertu économique suppose une structure morale des plus strictes, inspirée non par le goût de l'expansion et l'improvisation généreuse, mais par le souci de protéger et de défendre. Pour lui, l'argent demeure toujours le signe d'un mérite. Il est à la fois la preuve et la récompense de sa vertu. Aussi la vocation économique du bourgeois se double-t-elle d'une vocation morale.

M. Mauzi appuie sa thèse en citant les écrits des moralisateurs et des philosophes du XVIIIe siècle. A cette époque, toutefois, cet amour bourgeois

Un Service gouvernemental tentera de les convaincre,

Nos marchands se doivent d'acheter les produits agricoles de la province

Le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Alcide Courcy, projette de créer, au sein de l'Office des marchés agricoles, un service ayant la mission d'activer, au Québec, les ventes des produits du sol.

Constamment un personnel spécialisé fera des investigations afin de savoir les raisons pour lesquelles telle ou telle denrée alimentaire de chez nous ne trouve pas un débouché ici même dans le territoire québécois alors que nous importons les deux tiers de notre nourriture.

Le marchand qui passe ses commandes à l'étranger peut agir ainsi pour divers motifs: prix plus bas; différence de qualité; plus bel emballage; attrait d'une publicité bien faite; contacts déjà existants avec certaines entreprises; etc.

Le nouveau service que M. Alcide Courcy va fonder s'efforcera de:

1 - Convaincre le commerçant (épiciers du coin ou magasins à succursales multiples) — de l'intérêt d'acheter dans la province;

2 - Eduquer et guider le producteur pour qu'il offre les articles réclamés par le public et les intermédiaires;

3 - Amener la population à se procurer de préférence la marchandise portant une marque du Québec.

Un des maux dont souffre maintenant notre classe agricole est la mauvaise distribution de ses produits. Il faut de toute nécessité corriger la situation. C'est ainsi que les propriétaires terriens de la région dite du "Bas du Fleuve" devraient ravitailler les gens de la Côte

Nord dont seule la largeur du fleuve les sépare.

On sait que les coopératives ont l'intention de pousser la vente, dans la province, des marchandises du Québec. Elles viennent d'exprimer le désir d'intensifier leur action dans ce sens.

L'initiative gouvernementale, que tente M. Alcide Courcy, peut donner d'excellents résultats. C'est ainsi que dans les chantiers de la vallée de la Manicouagan on se procure surtout des denrées alimentaires de la province pour nourrir les travailleurs.

Il n'est pas possible qu'une intervention des autorités soit toujours aussi directe et aussi fructueuse. Cela se comprend. Les entrepreneurs de la Manicouagan sont liés par un contrat signé avec le département des Terres et Forêts, et il est alors possible au ministre Bona Arsenault d'exprimer le vœu qu'ils fassent chez nous leurs achats d'aliments. Le souhait est considéré comme un ordre. Il n'en sera pas de même avec

les magasins à succursales multiples qui reconstituent à présent leurs stocks en s'adressant à l'étranger. Le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation estime néanmoins possible

d'en arriver à des résultats tangibles grâce à la "persuasion". Pour y parvenir, il compte donc sur le nouveau service qui dépendra de l'Office des marchés agricoles.

Pour éviter les surplus de lait,

Nous élèverons une race de bovins appréciée surtout pour sa viande

Pour résoudre le problème de l'industrie laitière, M. Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, à l'intention de préconiser l'élevage d'une race bovine qui, produisant un peu moins de lait, donne une viande de boucherie appréciée.

Le député de l'Abitibi-ouest, qui est agronome de profession, souligne que, jusqu'à ce jour, la sélection au Québec a trop visé à sélectionner des bêtes se distinguant par les grandes quantités de lait produit.

En France, M. Alcide Courcy a constaté qu'on cherche plutôt à avoir des animaux dont on peut obtenir non seulement du lait, mais de la viande.

C'est dans cette direction, pense le ministre de l'Agriculture, qu'on devrait trouver la solution à la crise actuellement traversée par notre industrie laitière. On mettrait fin, de cette façon, à la surproduction dont on se plaint aujourd'hui, et on assurerait à la classe agricole une nouvelle source de revenus. Car, maintenant, c'est par dizaines que les wagons de bestiaux, venant de l'extérieur de l'ouest du Canada ou des États-Unis, arrivent dans la province, principalement à Montréal pour répondre aux besoins des consommateurs.

Le député de l'Abitibi-ouest pense qu'il serait avantageux de faire des croisements entre les troupeaux ordinaires du Québec et la race charolaise de France. Les bêtes de cette race ont une chair moins grasse que celle de nos animaux; et les amateurs de viande la préfèrent.

Les croisements pourraient facilement s'effectuer au "Centre d'insémination artificielle de Saint-Hyacinthe" à la condition de faire venir quelques reproducteurs d'Europe.

M. Alcide Courcy compte étudier le problème avec les hauts fonctionnaires de son département ministériel.

Il serait aussi possible d'importer tout un troupeau charolais.

Par ailleurs le député de l'Abitibi-ouest croit, en général, qu'il faut une réorganisation complète de notre agriculture et que la production soit conditionnée par les besoins régionaux.

De plus, il va falloir considérer le secteur agricole de l'économie québécoise comme ayant un caractère d'utilité publique et donc comme devant bénéficier d'une aide spéciale de l'État. Ainsi les fils de cultivateurs seront intéressés à rester sur la terre et à la cultiver. Car, de cette manière, on assurera des revenus suffisants à la classe rurale.

A cause de la sécheresse,

La récolte des semences graminées fut très mauvaise cette année

La province de Québec qui se place au deuxième rang dans la production de semence des principales graminées fourragères prévoit l'une de ses plus petites récoltes depuis des années. La superficie enssemencée a été réduite, et l'on a dû en couper une bonne quantité pour le foin. Mais les principaux facteurs de la mauvaise récolte sont la sécheresse et l'excès d'humidité l'ensemble du pays comme au Québec. Chez la plupart des espèces, les approvisionnements seront inférieurs à ceux de l'année dernière aussi bien qu'à ceux de la moyenne décennale, d'après les rapports préliminaires.

Fort heureusement, la production des graines de graminées avait été abondante en 1960.

Comme exemple, la récolte de graine de mil (fléole) qui en 1960 atteignait un sommet de 23 millions de livres comparativement aux 16.3 millions de la moyenne décennale, de sorte qu'au 30 juin dernier les marchands en détenaient un excédent de 3.6 millions de livres. Le surplus servira de complé-

ment à la récolte de cette année qui ne dépasserait pas 13.5 millions de livres; quantité inférieure à la moyenne décennale et baisse de 58% par rapport à la récolte de 1960.

L'humidité constante et des pluies excessives ont provoqué un tallage considérable dans les champs de mil de l'ouest de l'Ontario; les producteurs durent mettre en andains la majeure partie de la récolte dans l'attente d'un temps plus favorable au battage. Le rendement à l'ache s'en est trouvé réduit d'une façon appréciable.

Dans l'est de l'Ontario, par ailleurs, l'égrenage et une pollinisation insuffisante ont eu des conséquences funestes sur le rendement.

La production de la graine de mil dans les provinces Maritimes est aussi très inférieure à la normale.

Cette année,

Les cultivateurs et les colons vendront plus d'un million de cordes de bois

Le président de l'Association des industries forestières du Québec, M. Paul-B. Bourget, a affirmé que l'industrie forestière pourrait acheter cette année plus de 900,000 cordes de bois à pâte des cultivateurs et colons de la province.

L'industrie des pâtes à papier, a-t-il ajouté, pourrait acheter cette année plus d'un million et demi de cordes de bois des boisés privés, y compris les lots des cultivateurs.

L'an dernier, signale M. Bourget, l'industrie forestière du Québec a acheté 920,000 cordes de bois à pâte des cultivateurs au prix de frais de \$11,000,000 en plus des frais de transport et de manutention.

Se référant à une récente dé-

claration de M. J.-B. Lemoine, président de l'Union catholique des cultivateurs, selon laquelle le gouvernement provincial devrait forcer l'industrie forestière à acheter du bois des cultivateurs, M. Bourget a signalé que sept industries devraient acheter plus de bois cette année que l'an passé.

Il a précisé que de tels achats ne sont pas forcément distribués également à travers la province en raison de la différence dans la demande locale et de l'insuffisance, en certains endroits, de la production de bois de la part des propriétaires de boisés.

A l'heure actuelle, a dit M. Bourget, l'industrie achète environ 20 pour cent de son bois des cultivateurs.

Grâce à un décret,

LA GASPÉSIE RECEVRA \$2,500,000 POUR SON BOIS DE PULPE

M. Bona Arsenault a annoncé lors d'une récente conférence de presse que les cultivateurs et les colons de la Gaspésie produisant du bois de pulpe retirent plus de \$2,500,000 au cours des trois prochaines années.

Il a précisé que, grâce à un arrêté ministériel, le gouvernement a forcé la compagnie Gaspesia Pulp & Paper Company, de Chandler, à acheter des cultivateurs et colons 120,000 (cent vingt mille) cordes de bois de pulpe à un prix moyen de \$22 la corde. Le décret couvre les trois prochaines années.

C'est la première fois, a ajouté le ministre, que le gouvernement met en vigueur la loi Arsenault adoptée le 10 juin. Par cette loi, le cabinet, quand tous les autres moyens de conciliation directe sont épuisés, peut forcer une compagnie à acheter une quantité déterminée de

cordes de bois de pulpe à un prix fixé par les experts du ministère des terres et forêts.

"Nous tenons compte de toutes les conditions, a dit le ministre, mais nous ne consultons pas les compagnies avant de fixer la quantité et les prix. Ce premier arrêté ministériel concerne la région de la Gaspésie, mais d'autres suivront pour les régions de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de l'Abitibi. — Le prix que nous venons de fixer pour les producteurs de la Gaspésie représente une augmentation de \$3.00 (trois dollars) la corde pour les trois prochaines années".

Voici le prix fixé par l'arrêté ministériel pour les différentes qualités de bois:

Qualité	1961-62	1962-63	1963-64
Extra	\$26.00	\$27.00	\$28.00
1ère	22.25	23.25	24.50
2ème	21.25	22.25	23.50
3ème	15.00	16.00	17.00

La qualité des agneaux

LA PRIME DOIT-ÊTRE VERSÉE AU PRODUCTEUR

Après un mois de distribution de la prime à la qualité des agneaux, il est parfois difficile d'établir à qui la prime doit être versée. La remarque vient d'un parolier de la Section du classement des viandes, au ministère de l'Agriculture du Canada.

Il est arrivé que l'on ait réclamé la prime au nom du commerçant de campagne plutôt que de celui de l'expéditeur. Or, la loi prescrit d'émettre le chèque au cultivateur qui possédait des agneaux et les a élevés jusqu'au poids du marché. Font seuls exception à cette règle les agneaux qui viennent d'un parc d'engraissement. L'exploitant du parc d'engraissement, qui a engraisé les agneaux et en a par conséquent amélioré la qualité ou le classement, a droit à la prime.

Établi le 14 août en vue de stimuler la production ovine, le nouveau programme prévoit le versement d'une prime de \$2 pour chaque agneau classé Canada De Choix et \$1 pour

chaque agneau Canada Bon, pourvu que le poids chaud de l'agneau abattu soit de 36 à 51 livres.

Durant les quatre premières semaines, 65,079 moutons et agneaux ont été vendus par l'entremise des parcs publics à bestiaux et des abattoirs. Environ 80 p. 100 des agneaux abattus ont été classés au croc et 63 p. 100 de ces carcasses ont fait l'objet d'une prime, le nombre de carcasses classées Canada De Choix étant presque le double des Canada Bonnes.

Le classement des agneaux abattus n'est pas obligatoire, mais si quelqu'un le réclame, c'est le producteur ou son agent qui doivent voir à identifier les agneaux avec des marques d'oreille et à indiquer le nom du propriétaire et le numéro de ces marques d'oreille sur le bordereau d'expédition. Les agneaux peuvent être achetés suivant le poids vif ou le poids abattu mais, pour donner droit à la prime, ils doivent être classés à l'abattage par un classeur du gouvernement fédéral.

Moins de margarine vendue au Québec

Quel a été l'effet de la nouvelle législation permettant la vente de la margarine dans le Québec? "Excellente, a répondu M. Lemoine, au cours d'une conférence de presse marquant l'ouverture du congrès annuel de l'U.C.C. On constate depuis cette législation qu'il se vend beaucoup moins de margarine dans le Québec. Lorsqu'au début de l'an prochain, la loi sera observée à cent pour cent, l'effet sera encore plus bienfaisant pour nos agriculteurs. Avec la nouvelle loi, les gens savent au moins ce qu'ils achètent. Auparavant, les gens achetaient de la margarine ou des "spreads" en pensant que c'était du beurre. Tel n'est plus le cas aujourd'hui".

Fructueuse alliance entre le sens des affaires et le sens social

Soucieuse de transposer dans les faits les principes d'humanisme qui faisaient déjà partie des traditions des fondateurs de la Nouvelle-France, une entreprise de chez nous démontre, par sa propre expérience, que loin de nuire au succès en affaires, le sens de la justice sociale et la recherche de l'excellence en sont les plus sûrs garants.

En faisant oeuvre de pionnière, dans sa recherche de l'équilibre entre les exigences vitales du profit, les dictées de la conscience professionnelle et les impératifs du bien commun, la Sté Rougier s'est acquis, à la fois, la collaboration totale de son personnel et la considération des milieux médicaux et pharmaceutiques. C'est là ce qui continue d'assurer son progrès, comme cela lui permet, depuis déjà longtemps, de participer au rayonnement du Québec dans toutes les provinces du pays et même à l'étranger.

On a souvent dit, surtout depuis l'expérience communiste, que l'auto-critique est un ferment indispensable à l'éducation populaire, aussi bien qu'à la formation du sens de la solidarité communautaire qui peut seul faire naître et maintenir l'unité d'action nécessaire au progrès éco-



M. Pierre-Victor ROUGIER

nomique. En ce sens, il ne fait pas de doute que sa virulence actuelle ne fait que manifester un sursaut de vitalité latente et qu'elle reste un élément dynamique et profitable. A la condition, cependant, de ne pas gonfler démesurément l'importance et la portée des erreurs et des déficiences, mais de maintenir, entre le passif et l'actif de la nation, un équilibre suffisamment stable pour ne pas la faire basculer dans la désespérance. En pleine période de regain, comme celle que nous vivons actuellement, il serait temps que l'on cesse de fermer systématiquement les yeux à des réalités consolantes et de nature à mieux nous orienter vers le succès. D'autant plus que les fautes et les retards qu'on déplore avec tant d'amertume ne sont ni si grands ni si généralisés qu'ils ne laissent de ces exceptions heureuses, bien faites en vérité pour servir de leçons pratiques et de raisons d'espérer.

Il y aura, par exemple, soixante ans cet automne que naquit ici même, à Montréal, notre première entreprise de diffusion et de fabrication de spécialités pharmaceutiques. Or non seulement cet événement permet-il de rappeler qu'elle fut le premier établissement du genre au Canada, voire même en Amérique. Mais il est une occasion de choix pour signaler que nous avons là, sous les yeux, et malheureusement sans le voir, un merveilleux exemple de réussite commerciale, industrielle, professionnelle et sociale. Mieux que des théories, des systèmes et des mythes, cet exemple exceptionnel et remarquable en tout point démontre à l'heure même où la nation s'engage résolument dans la voie de son destin, que le succès nous est possible et qu'il n'en tient qu'à nous de l'atteindre.

Bienfaitrice innovation

C'est la Maison Rougier qui a fait connaître au Canada le médicament étiqueté et commercialisé sous forme de spécialités pharmaceutiques, comme il ne s'en prescrit aujourd'hui plus guère d'autre sorte dans la profession médicale. Et c'est en France, vers la fin du XIXe siècle, qu'avait été conçue l'idée d'in-

par Séraphin Vachon

dustrialiser la préparation des médicaments spécialement combinés et formulés par les sommités médicales, afin de les mettre à la portée de tous les malades, même les plus éloignés des centres. Les découvertes de Pasteur et les progrès spectaculaires de la chimie venaient de transformer la thérapeutique en même temps que la médecine et l'engouement pour la méthode scientifique orientait déjà tout naturellement vers cette forme de systématisation. D'autant plus que la complexité des ordonnances et la multiplicité des réactions chimiques exigeaient déjà tout un appareillage hors de portée des pharmacies du coin.

Dès le début, cette révolution eut un succès retentissant. Chargé d'introduire certains de ces produits au Canada, Pierre-Victor Rougier ne mit pas de temps à constater que la formule valait davantage encore ici, où les pharmacies étaient rares et la plupart des médecins trop isolés et trop chargés de besogne pour faire eux-mêmes la préparation des drogues. Il ne pouvait s'agir au début, que d'importer les spécialités les plus utiles et les plus



M. J.-Hector BRODEUR

recherchées. Mais l'ambitieux fondateur n'entrevoit pas moins, dès ce temps-là, la possibilité de créer ici-même des produits autochtones et bien adaptés, qu'il suffirait ensuite d'un peu d'organisation pour fabriquer en série.

Dans le milieu canadiens-français de 1900, cela paraissait un rêve. Mais Pierre-Victor Rougier devait s'affirmer bien vite comme un réalisateur, aussi bien qu'un novateur, bref, un véritable pionnier, non seulement dans la diffusion des découvertes thérapeutiques, mais jusque dans l'application pratique et fructueuse des nouveautés sociales les plus révolutionnaires. Tout cela posément, progressivement, sans publicité, comme les choses du monde les plus simples et les plus raisonnables, en gagnant petit à petit la confiance et la collaboration de l'élite universitaire.

Une compagnie limitée

Il y eut tout juste soixante ans la semaine dernière, que Pierre-Victor Rougier fonda la maison ROUGIER FRERES. Il y avait à ce moment là, huit ans qu'il vivait à Montréal. Mais déjà la Province de Québec était devenue sa patrie et le milieu canadien-

français son seul milieu vital. Son associé des débuts, M. Royer, étant décédé, il en profita pour canadianiser complètement son entreprise, pour lui donner des cadres modernes et lui fixer un objectif à sa mesure. Le 28 octobre 1901, il obtenait de Québec une charte de compagnie à fonds social, ce qui était déjà révolutionnaire dans ce milieu fortement individualiste et il invita à y siéger au conseil d'administration trois montréalais authentiques : MM. L.-P. Méthot, Gaston Charlebois et J.-Hector Brodeur, son bras droit, qui lui succéda d'ailleurs à la présidence, lorsqu'il mourut, en 1946. Les avocats conseils étaient Me Louis-Philippe Demers, professeur à l'Université et futur juge de la Cour Supérieure et Me Raoul-Guillaume Delorimier.

Quant au problème financier, il avait été vite et bien réglé par le fondateur de la Banque d'Hoche-laga lui-même, M. F.-X. Saint-Charles, qui n'eut qu'un mot, délicieux et révélateur, pour répondre à la demande de crédit de M. Rougier, qu'il connaissait bien : "Vous n'avez pas besoin de recommandation".

L'entreprise était donc authentiquement canadienne et s'intégrait au milieu professionnel. Elle était d'ailleurs installée dans un immeuble moderne, pour l'époque, rue Notre-Dame, tout près de la vénérable pharmacie Contant, une des plus anciennes du pays et de la pharmacie d'Arthur Décarry, dont la compétence exceptionnelle s'affirmait déjà. Poursuivant patiemment son dessein, M. Rougier, dès 1904, persuadait M. Décarry de le suivre, et la fusion des deux entreprises marquait le début véritable de l'étonnante expansion qui n'a cessé de se poursuivre depuis. Fait à noter, le successeur d'Arthur Décarry dans son établissement, le pharmacien Henri Lanctôt, un des fondateurs de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval de Montréal devint lui-même, onze ans plus tard, associé de la maison Rougier et ce sont deux de ses fils, Jean et Bernard, qui en sont aujourd'hui respectivement président et secrétaire.



M. Arthur DECARY

Pour mieux marquer cette intégration complète et définitive de la maison Rougier au milieu canadien, puisque sa clientèle se répartit maintenant dans toutes les provinces du pays, la raison sociale a récemment été modifiée, mais conserve toujours, cependant, le nom prestigieux du fondateur. Le capital social est maintenant en totalité détenu par des Canadiens français et le Conseil d'administration est formé comme suit :

Président et directeur-général : M. Jean LANCTOT; 1er vice-pré-

sident: M. Marcel FARIBAUT, 2ème vice-président et directeur des Ventes : M. Guy ANGERS; secrétaire : M. Bernard LANCTOT; trésorier : M. Lucien LE-FEBVRE; administrateurs : Me Jacques DUSSAULT, M. André LANCTOT et M. Hector FOURNIER.

C'est cette équipe, fidèle à l'idéal aussi bien qu'aux disciplines du fondateur, qui poursuit aujourd'hui son oeuvre et qui a d'ailleurs contribué, pour une large part, à réaliser ses plus remarquables et plus étonnants desseins.

Idéal et sens des affaires

Toute la profession médicale et pharmaceutique, a tout le moins, connaît aujourd'hui la maison Rougier et l'excellence des produits qui sortent de ses laboratoires. Dans toutes les provinces du Canada, les revues médicales répandent sa marque de commerce et personne ne saurait discuter l'excellence des spécialités qu'elle identifie. Tout le monde peut également se rendre compte, en visitant ses établissements, que le modernisme de l'immeuble, de l'aménagement et de l'outillage de recherche et de production pourrait faire l'orgueil de n'importe quelle entre-



M. Jean LANCTOT

prise du genre, en Amérique ou ailleurs. Il n'est également que de causer avec son personnel spécialisé pour s'apercevoir qu'il s'agit là d'une véritable élite professionnelle et qu'elle y travaille dans une ambiance de confort et de tranquillité, voire de beauté, bien faite pour lui permettre de donner son plein rendement, sans pour cela s'écarter, bien au contraire, des impératifs proprement humanistes qui ont toute sa vie dominé les idées et les actes de Pierre-Victor Rougier.

A considérer son histoire d'un peu plus près, on prend davantage conscience de cette part d'idéal, de ce désir inné chez lui de sacrifier, au besoin, les succès commerciaux immédiats et faciles, pour tendre davantage et de plus en plus à remplir avant tout son rôle social, qui n'était rien d'autre, à ses yeux, que de participer au soulagement de la misère humaine en aidant à créer et à diffuser des médicaments valables. Rien de plus caractéristique, à cet égard, que le fait de le voir refuser, avec obstination, de populariser des remèdes patentés qu'il eut pu vendre, comme tant d'autres, à des prix alléchants, par l'entremise des magasins généraux et des épiciers du coin. S'il est si bien parvenu, le tout premier au Canada, non seulement à monter de toute pièce une industrie des plus spécialisées et par surcroît entièrement assujettie aux rigueurs de la recherche scientifique, mais à grouper autour de lui une équipe suffisamment compétente et unie pour en assurer la survie matérielle sans pour cela s'écarter de son idéal humanitaire, c'est tout justement qu'il possédait, à un

degré remarquable, ces qualités d'intelligence générale et d'altruisme conscient et raisonné qui sont l'apanage de la culture française. Et tout bien considéré, voilà le vrai secret d'un si rare et si remarquable succès.

Vers la justice sociale

Voilà ce qui l'incita, dès les débuts de la crise, à se pencher sur le problème, à ce moment-là complètement oublié, des relations patronales-ouvrières et qui ne lui laissa plus de repos qu'il n'eut appliqué de lui-même, sans pression d'aucune sorte, et dans leur esprit intégral, les principes de Quadregesimo Anno. Voilà de même la source de son constant souci de communier plus complètement au rayonnement de la médecine et de la pharmacie canadiennes-françaises, souci qui lui inspira, dès cette époque, donc assez longtemps avant tout autre industriel de chez nous, la décision d'aider financièrement à l'expansion des Facultés de médecine de l'Université de Montréal, puis au perfectionnement personnel de nos jeunes médecins, auxquels il voulut ouvrir l'accès aux grandes facultés de l'étranger.

Comment, en fait, se sont traduits ces grands desseins ?

D'abord, dès 1932, par l'institution d'une caisse de retraite pour les employés, à coup sûr une des premières du pays. Et pour créer sans délai un premier fonds, sans attendre par conséquent, l'accumulation des versements annuels, il eut ce geste, inouï pour l'époque, et qui n'a guère d'équivalent chez nous, même aujourd'hui, de se départir à cette fin de la totalité de ses propres actions de Rougier Frères, qui valaient pourtant leur pesant d'or. C'est ainsi que, depuis ce moment-là, les employés de Rougier Inc. sont collectivement co-propriétaires de l'entreprise et représentés par leurs fiduciaires au Conseil d'Administration de la compagnie. Ce bloc d'actions constituant une part importante du fonds, ce sont, en somme, près de 20% des profits annuels de l'entreprise qui alimentent la caisse, en plus des versements annuels réguliers de la Société.

Fondations universitaires

Novateur et pionnier dans ce domaine, M. Rougier le fut aussi dans celui du financement de la recherche scientifique et de la formation professionnelle. Comme il avait introduit au Canada l'usage des spécialités pharmaceutiques, il voulut contribuer à développer chez nous le goût des méthodes expérimentales et de la médecine scientifique.

Mais cela même ne suffisait pas encore à ses yeux. De plus en



M. Henri LANCTOT

plus soucieux de l'avenir de la médecine canadienne-française, envers laquelle il se sentait lié et qu'il considérait, en quelque sorte, comme le rejeton privilégié du croisement entre les trois grandes disciplines médicales de (Suite à la page 10)



DE L'ESPRIT DE BOUCANE

Comment l'empirisme et l'à-peu-près cède

MAIS SANS JAMAIS S'ÉCARTER DES TRADITIONS



Extrait de la troisième partie du tryptique historique et symbolique de la grande murale Rougier. Placée à l'extrême droite, au sommet du tableau, elle a pour but de rappeler qu'en définitive, une entreprise comme celle de Rougier est une oeuvre de charité corporelle et que son rôle social, son objectif immédiat ne peuvent être que de soulager l'humanité souffrante.

Les jeunes générations n'ont guère de connaissance précise sur la pratique médicale et pharmaceutique du début du siècle. Les vagues réminiscences révélées par d'honorables aïeux ne suffisent qu'à présenter une image incomplète des méthodes d'alors, dont l'ensemble nous échappe. La pipe bourrée de "p'tit canadien" ne manque pas toutefois d'évoquer les qualités thérapeutiques de cette fumée qu'on soufflait dans un rituel inflexible, au creux d'une oreille souffrante. Cette méthode empruntée des sauvages donnait, à ce qu'il paraît, de surprenants résultats. Rejeton de l'esprit de boucane, ce palliatif comme bien d'autres, est désormais évincé par la science authentique, dont la légitimité a vite fait de supplanter ses vertueux mais impondérables ancêtres. Mais à l'époque, les on-dit circulaient sous les ombrelles des dames et accentuaient le prestige des fortifiants elixirs alors en grande vogue.

La vérité sur la composition de ces "remèdes" bénéfiques eut causé un grand émoi chez ces prudes dames. Car s'il ne faut pas se surprendre des qualités exceptionnellement "remontantes" du fameux Lydia Pinkham, qu'on prononçait avec un fort bel accent du terroir, il faut savoir que cet elixir contenait une forte proportion d'alcool, proportion allant parfois jusqu'à cinquante pour cent. Ignorant de la teneur de ce fluide, l'on se précipitait avidement le dimanche après la grand'messe, chez l'apothicaire dont le commerce florissait grâce à ce facteur de vente pour le moins inusité.

Le premier associé de M. Rougier, M. J.-Hector Brodeur, a déjà brossé un tableau fort réaliste de cette situation. En

voici quelques extraits des plus révélateurs, et, le sujet s'y prête, des plus imagés.

En 1900, à proprement parler, la spécialité pharmaceutique n'existait pas en Amérique. Le premier président de notre maison, M. Pierre-Victor Rougier, décédé en 1946, a le mérite de l'avoir introduite chez nous. Et "ce novateur", comme se plaisaient à le désigner les ultras de la médecine d'alors, a ainsi déclenché un courant qui en a métamorphosé la pratique.

Aujourd'hui, on peut dire que l'ordonnance magistrale ne représente pas un pour cent des médicaments prescrits. Et l'école anglo-saxonne, qui se rebiffait plus que toute autre devant cette "révolution française" de la pharmacie, a fini par s'y convertir. Jusqu'aux enseignes emblématiques — le mortier et le pilon à l'extérieur, les obèses boules rouges et vertes à l'intérieur — qui ont disparu de nos pharmacies, suivant de près la préparation galénique.

Il y a un demi-siècle, la physionomie des pharmacies était toute de bouteilles, flacons, jarres et fioles. Et l'on peut dire que l'ordonnance du médecin était encore moins facile à déchiffrer qu'aujourd'hui.

Dans les vitrines, on pouvait voir des échantillons d'herbes médicinales, ou un flacon contenant un ver solitaire baignant dans l'alcool; et, autour du flacon, des graines de citrouille, le taenifuge le plus courant de l'époque. Ou encore, à côté de remèdes contre les cors, des imitations plastiques de cors, on gomme adragante. En anglais, pour ce qui est des cors, on y allait même d'un atroce calembour :

LA MEDECINE française fut à l'origine, date, Bonnerme, qui faillit être pendu, e razin, qui fut membre correspondant de nos confrères d'alors ne pouvaient guère s'abreu la médecine sauvage, elle se résumait à la su seules les bonnes femmes croient encore.

Avec la conquête, l'école anglaise prend cienne mère-patrie sont coupées. Fonctionnaires d'occupation, souvent même petite noblesse au ciens anglais, la plupart militaires.

Il faut attendre la fin du XIXe siècle p courant. Cette fois, ce sont les nôtres qui von l'Europe l'enseignement de maîtres inégalés. puis de plus en plus. Après la guerre de 1914, t tre là-bas, dans les hôpitaux de Paris, de Lyon

Or, voici apparaître au Sud une nouvell puissante : l'américaine. Stimulée par l'apport d'Europe, ou par l'engagement à prix d'or de prendre un lustre qui bientôt, en moins d'un de écoles d'Angleterre, de France, d'Allemagne e la Mecque de la médecine universelle.

Durant les trois premières décades du s ne-française avait été satisfaite d'être une so çaise; comme, de son côté, la médecine canadi qu'un prolongement des écoles de Londres et fluence d'outre quarante-cinquième, une évoluti tendances trop exclusives. Certains affectent m ne devienne par trop étatsunienne. En fait, le sources : Londres, Paris, New-York, a engendré une médecine proprement canadienne-française elle y ajoute, depuis peu, un apport personnel

Les sciences connexes ont suivi ce mouven Rougier ont évolué avec les besoins et les asp française. Tout en gardant avec la France des s'oriente constamment dans le sens des destiné

En outre, Rougier a doté notre Faculté de son cinquantenaire pour nous associer à se nos travaux.

Et pour ce qui est de nous, médecins c origines et les sources premières de notre insp d'où quelle vienne.

Et regardons demain avec confiance.

des épis de blé d'Inde (corn) émergeant d'un soulier . . .

C'était l'époque de "l'onguent de poudre à fusil" contre la gale. Nombre de gens fabriquaient eux-mêmes leur poudre à fusil au moyen de soufre et de salpêtre. Or, avec de la vaseline et du soufre, obtenus chez le pharmacien, on préparait chez-soi, ou l'on faisait préparer à la pharmacie, cet "onguent de poudre à fusil", soufre et poudre à fusil ayant acquis, dans l'esprit populaire, une indestructible parenté.

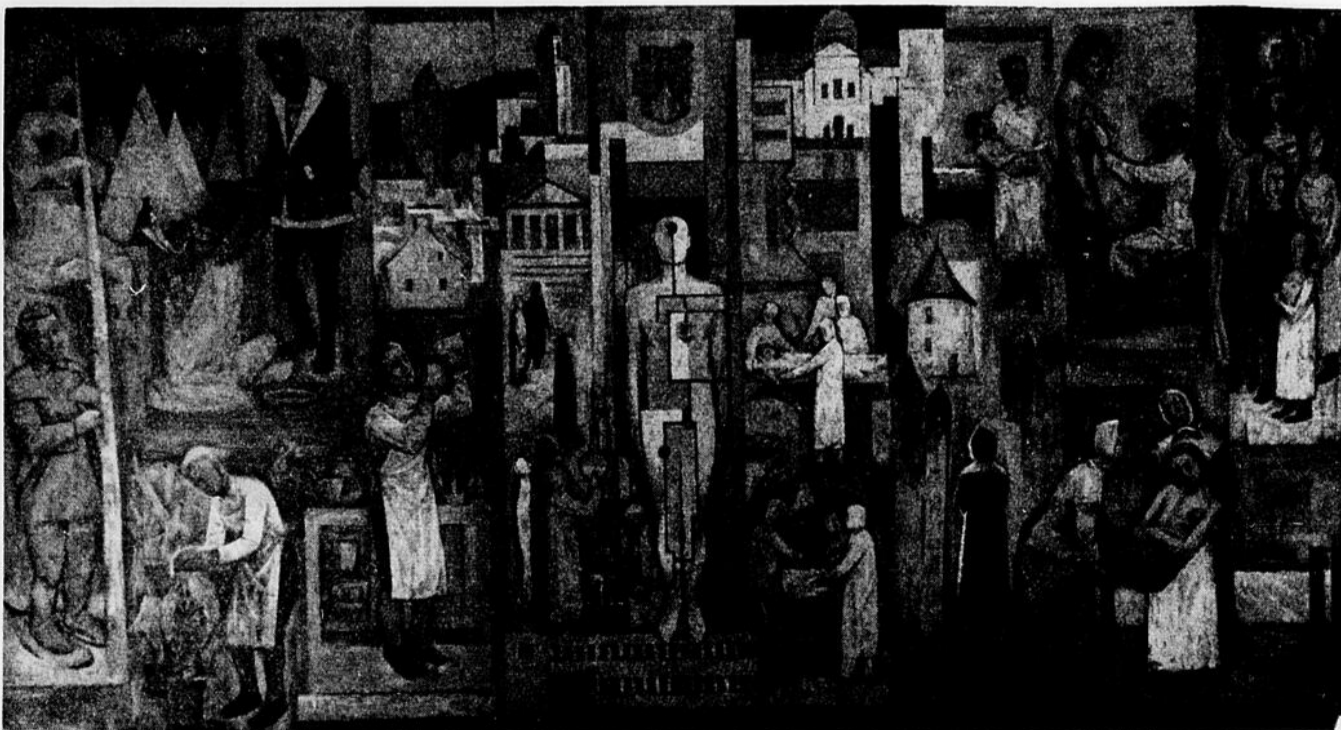
Et la créosote, employée contre le mal de dents, c'était "l'esprit de boucane noire" pour beau-

coup de monde ne de cerf" que, ni plus ni aussi du sirop thé des bois, ses, de l'herl prèle des cha chat en quant de l'alcool pu d'hui sous règ

De spécia ques ? Peu. Point. On trou des remèdes tains sirops c ont eu, et ont tenace, sans ment, le "pin né", ni la "ro

La grande murale Rougier est l'oeuvre d'un peintre montréalais d'origine italienne, Umberto BRUNI, à qui l'on avait demandé de symboliser toute l'histoire de l'évolution médicale et thérapeutique canadienne, en faisant ressortir le ferment humaniste et chrétien qui l'a dirigée. Le premier panneau, à gauche, relate l'histoire des pionniers, depuis le coureur de bois à la recherche d'écorce d'arbre à infuser, jusqu'à notre premier vrai savant, Michel Sarrazin, en passant par Jac-

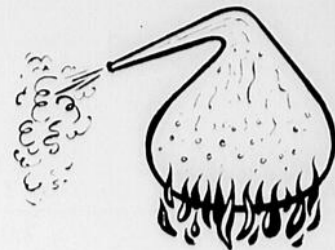
ques Cartier, reçoit d'un s racines de co le reste de so scorbut, puis le premier a aussi le prem Louis Hébert, droite symbo rité qui anim Marguerite P les religieuse rent au soult des et des inf là complètem leur misère.



NE A L'ESPRIT DE CORNUE

es cèdent la place à la rigueur scientifique

DES TRADITIONS DE L'HUMANISME FRANÇAIS



ut à l'origine de la nôtre. Depuis le premier en être pendu, en passant par le grand Michel Sarspondant de l'Académie française des Sciences, guère s'abreuve ailleurs. Car pour ce qui est de naît à la suée et à quelques simples auxquels encore.

glaise prend le dessus. Toutes relations avec l'anticonnionnaires, commerçants, officiers de l'armée e noblesse autochtone, tous s'adressant aux prati-

XIXe siècle pour voir naître chez nous un nouveau stres qui vont chercher à Paris et dans toute es inégalés. Peu nombreux d'abord, ces pèlerins, rre de 1914, toute une colonie médicale se rencon-Paris, de Lyon, de Strasbourg.

l'une nouvelle forme de civilisation, jeune et par l'apport d'émigrés venus de tous les points prix d'or de sommités étrangères, cette Ecole va moins d'un demi-siècle, égalera celui des vieilles l'Allemagne et de cette Vienne qui fut longtemps elle.

décades du siècle courant, la médecine canadienne- être une sorte de province de la médecine française canadienne-anglaise n'était, à tout prendre, e Londres et d'Edimbourg. Avec la nouvelle in- e, une évolution s'affirme, en réaction contre des s affectent même de craindre que notre médecine e. En fait, la dualité, la triplicité même de nos k, a engendré chez nous quelques chose de neuf, enne-française. Nourrie des apports de chacune, ort personnel qui n'est point négligeable.

ivi ce mouvement. Des maisons comme la Société ins et les aspirations de la médecine canadienne- a France des liens précieux, la maison Rougier s des destinées du corps médical Canadien.

otre Faculté d'une fondation généreuse. Profitons associer à ses succès comme elle s'est associée à

, médecins canadiens-français, sans renier nos de notre inspiration, sachons accueillir la lumière

confiance.

RINGUET (novembre 1951)

coup de monde. Quant à la "corne de cerf" c'était l'ammoniaque, ni plus ni moins. Il se vendait aussi du sirop de savoyane et du thé des bois, des queues de cerises, de l'herbe à dindes, de la prêle des champs et de l'herbe à chat en quantité... sans parler de l'alcool pur et simple, aujourd'hui sous règle d'état.

De spécialités pharmaceutiques? Peu. De cosmétiques? Point. On trouvait tout de même des remèdes brevetés, dont certains sirops contre le rhume qui ont eu, et ont encore, une vogue tenace, sans oublier naturellement, le "pinqueller", le "radoné", ni la "rondelle", amusantes

déformations de l'anglais, pour Pain Killer, Radway et Arundel, qui pourraient bien se trouver encore.

Dans nos milieux médicaux, vers la fin du siècle dernier, le climat devenait de plus en plus favorable à l'importation des spécialités pharmaceutiques de France. Tels médecins qui avaient suivi des cours de perfectionnement outre-mer avaient été impressionnés par la spécialité pharmaceutique, par sa commodité, par l'épargne de temps qu'elle représentait, par le soin apporté à la fabrication et à sa présentation.

De retour ici, ils confiaient à

ment l'effort méritoire et désespéré des Frères Charron, dont l'oeuvre fut heureusement relevée par la Bienheureuse Mère d'Youville et dont l'exemple demeure une source inépuisable d'inspiration pour la médecine et la pharmacopée d'aujourd'hui. — Quant au panneau du centre, que l'on voit agrandi ci-contre, il veut symboliser le caractère scientifique de la médecine d'aujourd'hui et le degré d'efficacité qu'elle atteint déjà dans ses trois ordres principaux: le diagnostique, la thérapeutique médi-

des pharmaciens, dont M. Arthur Décary, le soin d'en importer pour eux. Et comme un grand nombre d'autres médecins, ils s'adressaient surtout à la maison Rougier Frères, qui avait établi, cultivé et développé le marché de la spécialité pharmaceutique française au Canada.

Comme cette maison disposait déjà d'un mécanisme d'importation et de distribution très au point, elle proposa à M. Décary de l'approvisionner, de façon à lui épargner tous les tracassés de comptabilité, de correspondance, de douane et de manutention inhérents au commerce d'importation. Dans la conjoncture, une telle offre ne pouvait que sourire à M. Décary, qui l'accepta d'emblée. Il se noua donc entre lui et Rougier Frères des liens d'une telle cordialité qu'ils menèrent à une fusion d'intérêts. En 1904, M. Décary devint vice-président de Rougier Frères après avoir vendu sa pharmacie à M. Henri Lanctôt, père de notre vice-président et administrateur délégué.

Dès ses débuts, Rougier Frères s'était nettement établi sur le plan canadien. Son objectif, qu'elle a toujours visé depuis, était de mettre à la disposition de la thérapeutique canadienne les médicaments et les spécialités pharmaceutiques propres à répondre à ses besoins. Or ces besoins, nul ne l'ignore, ont évolué. Deux guerres mondiales ayant interrompu, ou à tout le moins modifié dans une large mesure les relations médicales franco-canadiennes, il en est forcément résulté, dans nos facultés comme dans la pratique de nouvelles orientations. A des degrés divers et pour des durées variables, les disciplines ont éprouvé le besoin de s'appuyer sur d'autres écoles que la française, ce qui a entraîné la nécessité de se pourvoir ailleurs, en thérapeutique tout aussi bien que dans les autres domaines de la science médicale.

La question de savoir quelle école devait rallier les adhésions a allumé un débat où l'on a pu discerner, à la longue, une tendance prononcée vers l'éclectisme. Or, c'est une coïncidence à signaler que les opinions formulées sur le plan académique, et la tendance vers l'éclectisme qui en est issue, ont eu leurs paral-

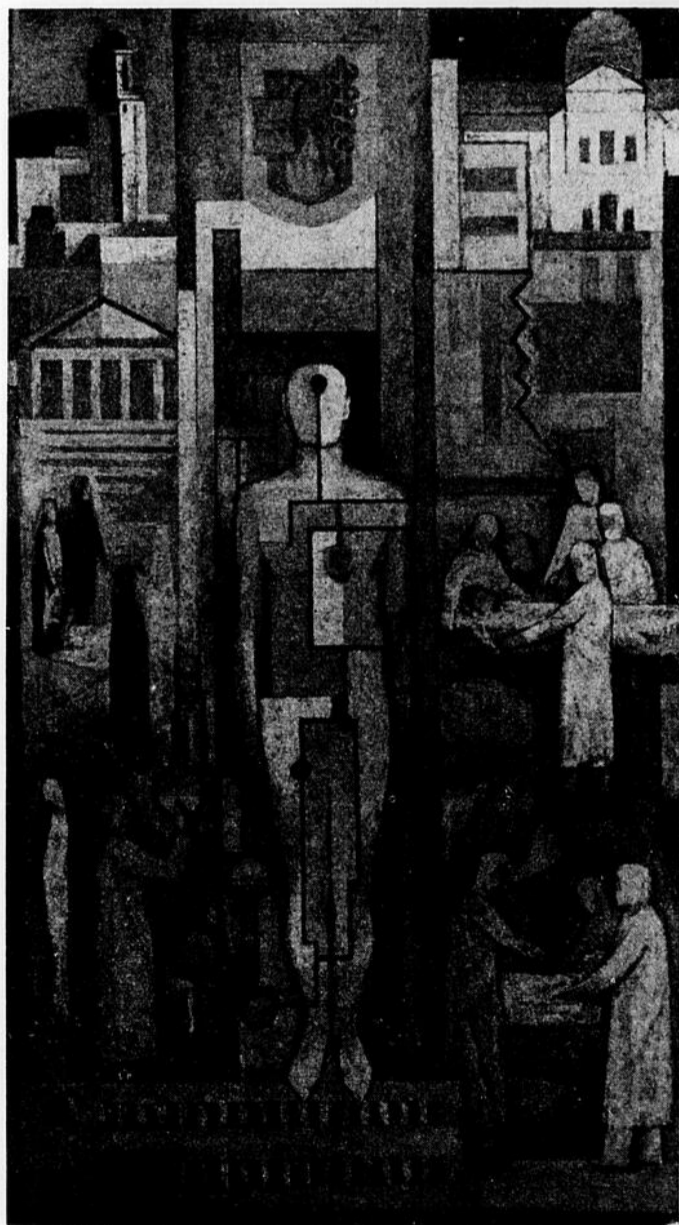
èles au sein même de la Société Rougier. C'était d'ailleurs inévitable, dans une maison qui par sa nature même se trouve au carrefour des courants scientifiques de la thérapeutique et qui, par son identité, est étroitement liée à l'évolution de la pensée médicale canadienne.

C'est précisément dans la cordialité des relations qui ont toujours existé entre Rougier Frères et le corps médical qu'il faut chercher la raison de la part qu'elle a prise à l'avancement scientifique, tant en médecine qu'en pharmacie, sous forme d'aide financière à l'Université de Montréal, à Laval, aux Hôpitaux de Montréal, et aux organismes qui en relèvent.

Qu'il s'agisse de la fondation Rougier instituée à la faculté de médecine de l'Université de Montréal en 1933, qu'il s'agisse des dispositions testamentaires de M. Rougier en faveur des hôpitaux, des bourses d'études en médecine ou en pharmacie, de dons aux organismes professionnels, ou de souscriptions régulières sans désignation particulière, la Société Rougier a toujours

compris que la joie de donner décuple quand il s'agit de donner à des compatriotes et à des institutions de chez nous dont le mérite ne sera jamais trop apprécié, parce qu'il est infini.

Au moment où M. Brodeur écrivait ces lignes, la science en général pénétrait dans l'ère atomique. Un danger se manifestait: déjà la technique menaçait de déshumaniser la recherche scientifique et ses méthodes. On risquait d'oublier l'homme derrière sa machine-outil, comme on pouvait tendre parfois à l'oublier dans un corps malade. On l'éti-quetait trop souvent selon l'espect que présentait son "cas", plutôt que de l'évaluer à une échelle plus humaine. Le fondateur de la maison Rougier ayant profondément ancré les traditions d'humanisme qu'il posa à la base de son entreprise, ses successeurs s'en sont faits les défenseurs et les propagateurs. Plus que jamais on se fait de la science thérapeutique un facteur d'humanisme, un vrai devoir social. Le Canada français, tout le Québec et le Canada tout entier peuvent s'en féliciter.



Chez Rougier

INC.

L'ambiance concourt à stimuler, à la fois, la conscience professionnelle, le sens social et l'esprit scientifique.

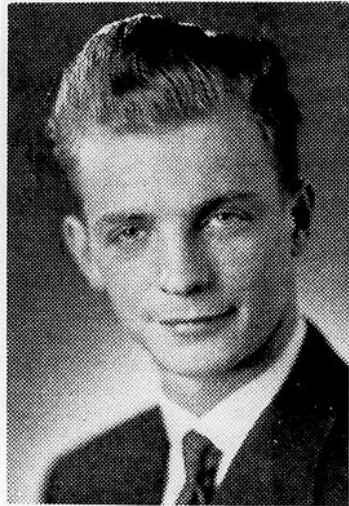
D'où la recherche et le goût de l'ouvrage bien fait

Au moment de sa fondation, en 1901, M. Rougier logea son établissement dans les locaux qu'il avait occupés jusque-là avec son ancien associé, M. M. Royer. C'était rue Notre-Dame, la grande artère commerciale d'alors, près du vieux palais de justice.

Quelques années plus tard, ce local étant déjà trop exigü, il fallut déménager vers l'ouest, dans le vieux Montréal, angle Lemoyne et St-Pierre. Sans être vaste, ni luxueux, ce local était cependant fort à la page et c'est de là que sont sorties une bonne part des spécialités les plus renommées de la maison, qui était un endroit de rendez-vous prisé des professeurs des facultés de médecine et de pharmacie.

Mais les progrès de l'entreprise se faisaient si rapides qu'il fallut bientôt songer à construire un immeuble neuf et mieux adapté. Peu de temps après les fêtes du cinquantenaire, tout était prêt pour un nouvel eménagement dans les locaux vastes, bien éclairés et d'un modernisme de bon aloi dont on voit ici quelques aspects. Fidèle à la tradition de ses prédécesseurs dans la Maison, un de ses jeunes administrateurs, Guy Angers s'est fait l'âme et le champion de son renouveau.

L'on ne saurait trop louer l'équilibre singulièrement heureux qu'il a su créer, dans ce vaste immeuble, entre les exigences du confort et de la production d'une part et, d'autre part, l'intégration, pour ainsi dire, des



M. Guy ANGERS

principes d'humanisme et de conscience professionnelle qui continuent et doivent continuer de présider aux destinées de l'entreprise.

Il n'est en effet pas un visiteur qui ne soit impressionné dès le hall d'entrée, par la façon dont les plans de lumières, les murs et le magnifique escalier monumental concourent à diriger l'attention vers la grande murale qui lui fait face et qui symbolise admirablement, en même temps que l'essor de la médecine au Canada français, les principes d'humanisme qui ne doivent jamais cesser de tempérer la rigueur scientifique, en rappelant aux hommes que la science n'est pas une idole, encore moins une maîtresse, mais un instrument de choix pour sa sauvegarde et son progrès.

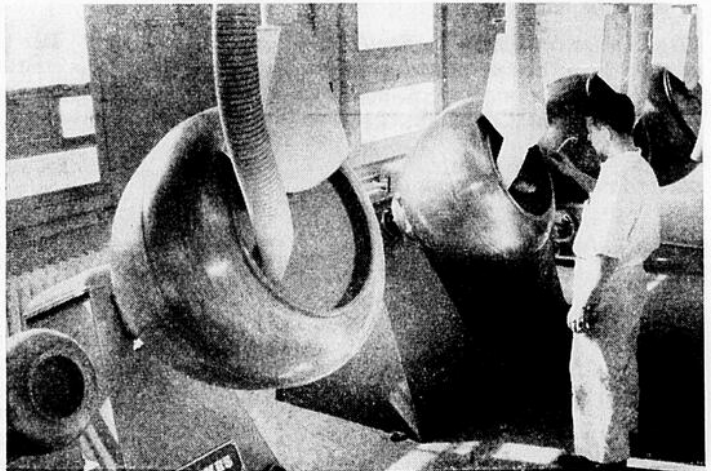
Inutile de signaler qu'un immeuble conçu par des hommes animés de tels principes est pourvu de toutes les commodités désirables et que tous y est fait pour y rendre le travail agréable comme la vie même dont il est sans doute la manifestation la plus humaine, après la prière. Rien d'étonnant qu'on y soit en bonne santé physique et morale et que le souci de la perfection en imprègne l'atmosphère. Dans un tel cadre, avec un personnel de choix, la maison Rougier est promise au plus bel avenir. Nos gens puissent-ils en apprécier toute la valeur et continuer de lui faire confiance, en utilisant davantage les spécialités et les services qu'elle s'ingénie à perfectionner à leur intention.



Le grand escalier ornemental du hall d'entrée



Vue d'un coin des laboratoires de recherche



Vue d'une batterie de cuves rotatives d'enrobage des laboratoires de production.

FRUCTUEUSE ALLIANCE ENTRE LE SENS . . .

(Suite de la page 7)
l'Occident, la française, la britannique et l'américaine, il établit une fondation de \$100,000 en faveur des Facultés de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Montréal. Et non content de cela, il voulut également contribuer à l'installation des laboratoires des hôpitaux montréalais, en instituant à cette fin, au bénéfice des hôpitaux catholiques de langue française de la cité de Montréal, une troisième dotation, de \$100,000 également sous le nom de Fondation Rougier-Armandy.

Vers la recherche pure

Qu'une telle oeuvre soit si peu connue, partant si peu appréciée du Canada français, ce n'est là qu'un autre exemple du peu de cas que nous faisons de nos valeurs et de nos réussites les plus authentiques. A l'occasion de ce soixantenaire, il importait de rappeler ces faits remarquables, d'autant plus que la série ne s'en est pas arrêtée, bien au contraire, avec la disparition de ce grand canadien-français d'adoption.

Depuis 1946, en effet, la maison Rougier se penche de plus en plus sur la recherche, sans pour cela cesser de favoriser le perfectionnement des jeunes médecins qui veulent aller prendre contact avec les disciplines médicales de l'étranger et pour lesquels elle a déjà versé, sous forme de bourses et de subventions, au-delà de \$150,000. Et comme si cela ne suffisait pas encore à satisfaire cette soif de contribuer de sa pleine mesure au bien commun de la communauté dont elle tire son origine et sa raison d'être, elle verse en outre aux institutions de haut savoir, en subside et en octrois de toutes sortes, une large part de ses bénéfices. Enfin, depuis quelque temps dé-

jà, une bonne part des activités du président, M. Jean Lanctôt, tendent à grouper les fabricants canadiens de produits pharmaceutiques, qui sont tous établis à Montréal et dont trois sont canadiens-français, pour monter en commun un Institut de recherches thérapeutiques à la vraie dimension de la science actuelle et susceptible de favoriser le développement et le rayonnement de la médecine canadienne.

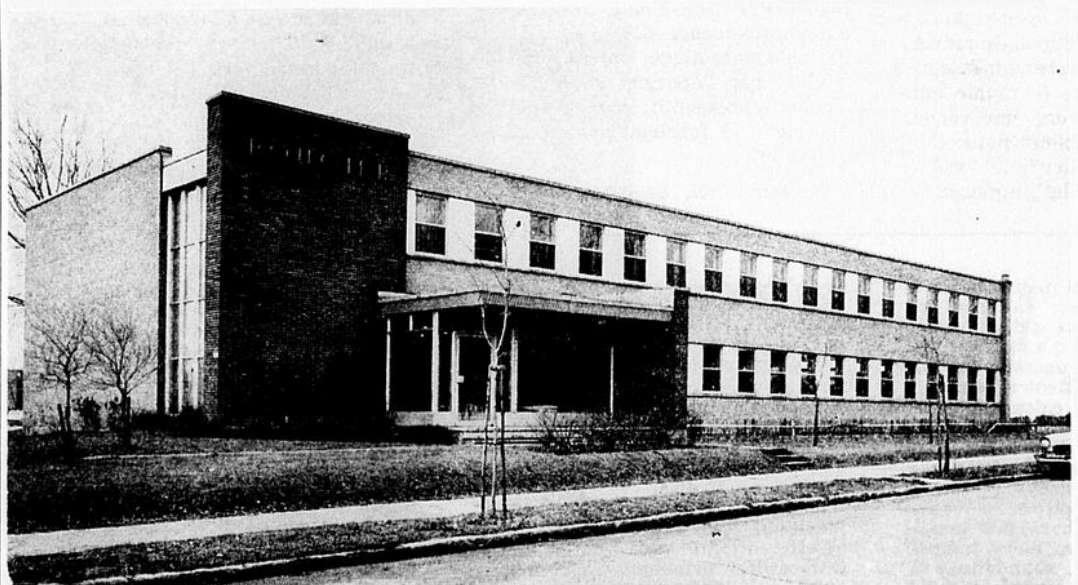
Tel est, en somme, le bilan de cette entreprise, qu'il était temps de citer en exemple et dont il convenait également de rappeler l'existence et les titres particuliers à la profession médicale, souvent trop engagée dans le quotidien pour tenir compte des devoirs et des intérêts qui la rendent solidaire de la prospérité générale. Les statistiques nous apprennent, par exemple, que 90% de l'industrie pharmaceutique établie au Canada et présumément canadienne est, en fait, étrangère et ne s'intéresse que de façon secondaire au progrès du pays, tandis que les 10% qui nous restent sont établies, donc intégrées, au Québec, dans les limites mêmes de Montréal.

Or, il se vend au Canada, dans l'ensemble, pour environ \$175,000,000 par année en produits pharmaceutiques, dont quelque \$60,000,000 au Québec seulement. Et de ces \$60,000,000, l'on est forcé d'estimer à moins de \$10,000,000, soit 1/6, la part des compagnies canadiennes et à \$4,000,000 tout au plus, soit à peine 6 1/2%, la part des compagnies canadiennes-françaises. Et cependant, la très grande majorité des malades du Québec sont Canadiens-français. Et pourtant, l'immense majorité des médecins sont Canadiens-français. Or, la valeur

thérapeutiques et la qualité de la production de nos trois industries canadiennes-françaises de spécialités pharmaceutiques, aussi bien d'ailleurs que celle de leurs concurrentes canadiennes, est au-dessus de tout reproche et se compare avantageusement à la production étrangère . . .

Hélas ! Dans quel abîme d'inconscience et d'aberration faut-il que nous soyons tombés ! Heureusement que le bon sens commence à reprendre ses droits. Cela nous permettra de retrouver un peu de la fierté et du sens communautaire qui peuvent seuls nous remettre et nous maintenir dans la voie du progrès.

Séraphin Vachon.



Le nouvel immeuble Rougier, dont la façade se trouve sur la rue Ash, angle Favart, à la Pointe St-Charles, en plein coeur du Montréal historique, occupe une parcelle de l'ancienne ferme de la iBenheureuse Marguerite Bourgeois. D'un modernisme à la fois conservateur et fonctionnel, il répond admirablement aux exigences à la fois esthétiques et pratiques de ses créateurs.

Par des démarches entreprises à Paris

Joliette se place à l'avant-garde des nouvelles relations France-Québec

Les démarches entreprises par deux représentants de la Cité de Joliette, MM. Bernard Malo et Roger Cloutier s'avèrent près de donner des résultats concrets, quant à la participation d'entreprises françaises au développement de cette municipalité. L'on sait que MM. Malo et Cloutier ont profité de l'inauguration de la Maison du Québec à Paris pour établir des contacts avec les industriels français.

Les buts qu'ils devaient atteindre pour remplir leur mandat étaient les suivants : participer aux réunions marquant l'ouverture de la Maison du Québec à Paris, profiter surtout des circonstances pour essayer de prendre contact avec des intéressés

à s'établir au Québec afin de les intéresser à la région de Joliette; prendre des contacts plus directs avec des industriels susceptibles de s'établir au Québec et répandre dans les milieux industriels européens le nom de la ville de Joliette, comme municipalité intéressée à collaborer à leur venue au Canada.

Ils ont rencontré notamment des industriels susceptibles d'être intéressés à employer du Kaolin, de l'argile et qui pourraient monter une usine de transformation de ces matières premières que l'on trouve en abondance dans la région de Joliette.

Les délégués ont tout d'abord visité les Etablissements Pro-

mill. Le propriétaire de ces usines a fait connaître à ses deux hôtes son intérêt de s'installer au Canada. Ces derniers lui ont transmis les conditions de la zone industrielle de Joliette et M. J. Jacques Thirouard d'Irry-La-Bataille, le propriétaire, a demandé que ces conditions lui soient confirmées par écrit. M. Thirouard serait désireux de monter son usine dans la ville de Joliette dès le printemps prochain.

M. Le Comte Guy de Pierre de Bernis viendra visiter Joliette au cours de l'hiver, M. Ludovic Vidal de Covagri doit soumettre des projets dans le domaine de la transformation des pommes de terre en amidon et en pulpe, M. Jean Benais, de Bordeaux, enverra ses représentants à Joliette pour discuter de l'installation de distilleries de petits fruits pour assurer aux cultivateurs de la région une industrie pour leurs produits.

Les deux délégués ont aussi visité M. Achille Varuche, qui les informa que l'établissement d'une succursale à Joliette était entre les mains de Jos De Lee-man, de Lavaltrie (région de Joliette) et que tout devait se concrétiser au printemps. Par l'intermédiaire de M. Varuche, MM. Cloutier et Malo ont pu rencontrer M. Jérôme Van Biervliet, propriétaire d'une immense usine de briques et d'autres matériaux isolants dont un de ses fils serait intéressé par l'établissement d'une filiale au Canada. M. Van Biervliet parut très intéressé par l'échantillon d'argile blanc qu'on lui a montré et s'informa des quantités disponibles et du coût d'approvisionnement. Il fit même quelques expériences de cuisson avec le produit en question. M. Varuche fit connaître aux deux jolietains un ingénieur intéressé à fabriquer des planches murales avec des déchets de bois. Ce dernier accompagnera probablement M. Varuche lors de sa visite à Joliette.

Dans le rapport qui commente leurs allées et venues en Europe, les deux délégués ont recommandé au conseil municipal de faire une étude complète au sujet d'installations pour la récupération des égouts et la transformation des ordures ménagères en compost, très utile à l'agriculture et très recherché par le cultivateur, d'agir rapidement afin que l'installation à Joliette soit considérée par la province comme installation type à laquelle pourrait être intéressé le gouvernement provincial, d'acheter un terrain suffisamment vaste pour l'usine d'ordures ménagères et prévoir que peut-être plus tard tous les égouts pourraient y être dirigés et peut-être aussi les services municipaux. Cette étude sera facilitée à cause des nombreuses informations que les deux délégués ont pu obtenir en Europe.

Les démarches effectuées par les délégués de la Cité de Joliette se soldent par deux industries qui devraient s'établir à Joliette avant le printemps, par 8 prospects assez sérieux, par au-delà de 50 industriels et financiers qui ont entendu parler de Joliette, par la publicité laissée par le nom de Joliette en différents endroits à la Maison du Québec à Paris, par une constatation d'avenir pour l'administration municipale.

Pour une municipalité

Seule l'industrie peut apporter le Bien-Être de sa population

Normalement peu de citoyens se préoccupent de l'importance de l'industrie dans une ville. C'est seulement quand il y a un désastre ou une grève importante que l'on considère son utilité.

Que signifie l'établissement d'une industrie dans une municipalité ? Beaucoup plus qu'on ne le croit généralement. Les emplois disponibles permettent aux sans-travail de trouver du travail rémunérateur. Les mariages augmentent. Les ventes des marchands croissent, etc. Ces faits sont depuis longtemps constatés dans les études sur les conséquences de l'essor industriel.

Sait-on par exemple ce que peut signifier une seule industrie employant une centaine de travailleurs ? Le voici : 427 citoyens de plus, 131 nouveaux foyers, 66 enfants d'âge scolaire de plus, 117 ouvriers additionnels employés ailleurs que dans l'industrie manufacturière, 187 véhicules automobiles de plus dans la localité, 393 nouveaux appareils téléphoniques en service, la fondation de trois établissements de détail, enfin une augmentation de près d'un million dans le total des ventes au détail dans la municipalité.

Ces seuls chiffres suffisent à établir, certes, l'importance d'une industrie moyenne. Il serait bien inutile, après cela, de dire pourquoi les autorités municipales cherchent tant à attirer de nouvelles entreprises prospères.

Sans l'établissement de nouvelles industries, en effet, il n'y a pas de progrès. La main-d'oeuvre plus considérable d'année en année ne peut trouver l'emploi essentiel à son standard de vie. Enfin au lieu de croître, la ville reste à peu près au même point.

Or c'est le contraire qui se produit lorsque chaque année de nouvelles unités s'ajoutent au potentiel industriel. Aussi est-il important que chaque centre urbain apporte à cette question une attention de tous les instants. Sa propre stabilité, le bien-être de sa population dépendent presque entièrement de son essor industriel.

La Voix de l'Est.

En Ontario, à Montréal et à St-Hyacinthe,

Le capital américain achète notre industrie de la chaussure

Tandis que l'industrie canadienne de la chaussure s'achemine vers un sommet de production pour atteindre, à la fin de 1961, 47 millions de paires, des compagnies américaines s'intéressent de plus en plus à l'achat de compagnies canadiennes. Depuis deux ans, neuf usines de chaussures sont ainsi passées aux mains de compagnies américaines qui détiennent présentement 10% de cette industrie, selon un estimé de bonne source.

Pourtant, malgré la concurrence du Japon et de l'Angleterre qui exportent chez nous près de 12 millions de paires annuellement, l'industrie canadienne dans ce domaine n'est pas menacée, surtout que nos importations des Etats-Unis diminuent graduellement. L'Italie exerce la plus grande influence sur le style dans l'ensemble du monde, mais le Canada mène le bal en Amérique.

Il est difficile de trouver les causes exactes de ces transactions au profit de l'industrie américaine, mais la concurrence du Japon et de l'Angleterre y joue un rôle. Le marché de la chaussure absorbent en 1960, 9,920,000 paires en provenance du Japon d'une valeur moyenne de 58 cents. Les 1,842,000 en provenance de l'Angleterre (principalement faites de cuir) lui rapportait en moyenne \$2.30 la paire, un prix de beaucoup in-

férieur au coût du revient pour la même marchandise au Canada.

L'affluence du capital américain dans notre industrie de la chaussure s'est fait sentir particulièrement ces derniers dix ans. La première importante transaction en ce sens fut l'achat de Savage Shoes Ltd, de Preston, Ont., par l'International Shoe Co., de St-Louis, Mo. Ces derniers mois, cette même firme acquerrait la Denny-Stewart Ltd, de Montréal et la Scroggins Shoe Co., Galt., pour en arriver à posséder 12 usines sous contrôle de Savage Shoe devenue une subsidiaire de l'International. Ces dernières années, un nombre impressionnant de nos compagnies de chaussures passaient de cette manière aux mains de compagnies américaines.

La plupart de ces changements de propriétaires se sont effectués en Ontario, mais Montréal n'en fut pas exempt, et, récemment Dufresne Shoe Co., une firme de St-Hyacinthe était achetée par la Shoe Corp. of America, en Ohio.

Il semble donc, que dans cette industrie, comme en nombre d'autres, les Etats-Unis considèrent qu'il est profitable d'investir au Canada. Malheureusement, les transactions que nous venons de mentionner sont autant de pertes pour l'industrie canadienne qui en perd et le contrôle et le profit.

Augmentation de salaires à 6,000 employés de Papeteries

À la suite de négociations qui ont débuté le 5 octobre, les contrats collectifs entre la Canadian International Paper Company, la New Brunswick International Paper Company et les syndicats représentant quelque 6,000 employés des six usines de ces compagnies ont été renouvelés pour une période de deux ans à compter du 1er mai 1961.

L'entente prévoit une augmentation générale des salaires de 5 cents l'heure pour la première année et de 5 cents additionnels pour la seconde année. Ces augmentations porteront le taux de base à \$1.98 l'heure du 1er mai au 30 avril

1962 et à \$2.03 l'heure du 1er mai 1962 au 30 avril 1963.

Parmi les principaux articles de l'entente, on remarque des augmentations dans les contributions de la compagnie en faveur de la prime pour l'assurance hospitalisation, une augmentation dans les taux différenciés pour travail d'équipe et quatre semaines de vacances payées après 23 ans de service continu à compter du 1er janvier 1962 et 8 heures additionnelles de vacances payées.

Les usines comprises dans les nouvelles conventions sont situées à Trois-Rivières, Gatineau, Témiscamingue, et La Tuque, Québec; Hawkesbury, Ontario; et Dalhousie, N.B.

Canadian Auto Transmission Inc.

SPECIALISTES

Transmissions hydramatic - Dynaflo - Jet a way

Transmissions reconstruites en échange

Tél. : CR. 6-8576-7

A. Thivierge

1105, ave Van Horne,

Outremont

MARION, MARION, ROBIC & BASTIEN

FONDEE EN 1892

- Brevets d'invention
 - Marques de commerce
 - Droits d'auteur
- en tous pays

2100, rue Drummond

MONTREAL - 25

Tél. : AVenue 8-2152

Fondation d'une société financière québécoise

M. Edouard Roy annonce la fondation d'une nouvelle compagnie de finance qui fera affaires sous le nom de La Société financière du Québec Ltée, avec son siège social à l'Assomption.

Cette société s'occupera du financement de gros et de détail des appareils domestiques et commerciaux, d'automobiles et de camions, de machinerie industrielle et commerciale, ainsi que de prêt sur hypothèque pour construction, réparation, aménagement d'immeubles commerciaux ou résidentiels.

Incorporé le 8 août 1961 dans la province de Québec, cette nouvelle compagnie de financement prévoit l'ouverture d'ici quelque temps de succursales dans les régions de Montréal, Québec, les Cantons de l'Est, des Trois-Rivières et le Bas du Fleuve.

La réputation de M. Roy dans les affaires n'est plus à faire, puisqu'il a réussi par sa ténacité

et ses grandes qualifications à établir à l'Assomption, une entreprise connue sous le nom des Industries E. Roy Ltée, qui occupe une place prépondérante dans le domaine commercial et économique dans notre province.

M. Roy ayant vendu son entreprise au cours de l'année 1960, depuis il a toujours songé à prendre une part active au développement industriel et commercial de la province et c'est en fondant la Société financière du Québec Ltée, qu'il veut apporter son aide au commerce et à l'industrie en général.

Le plan de financement établi par la Société financière du Québec Ltée, est un moyen sûr, facile et économique permettant aux usagers de ce plan de se procurer maintenant, des marchandises durables tels que : automobiles, camions, machinerie de construction, réfrigérateurs, téléviseurs, poêles, lessiveuses, arti-

cles d'ameublement, etc., qu'ils pourront ensuite, payer par versement mensuel. De plus, ce plan comporte de nombreux avantages qui ne se trouveront pas avec un autre mode d'achat.

Le plan conçu pour le prêt sur hypothèque permettra aux propriétaires de manufactures, d'édifices commerciaux ou de résidences privées, d'obtenir les argentés voulus pour la construction de nouveaux immeubles et l'amélioration des immeubles déjà existants et ce à des conditions et à des avantages qui conviendront

entièrement au public emprunteur.

Le bureau de direction de la nouvelle compagnie se compose en outre de M. Edouard Roy qui occupe la fonction de président, de M. Eugène Roy, industriel de l'Assomption, vice-président, des directeurs : M. Jules Roy, président de Eugène Roy Ltée, et M. Pierre Roy, président de Pierre Roy Ltée, ainsi que M. Paul-H. Bélanger, secrétaire-gérant.

Le siège social sera situé à l'Assomption, P.Q.

Perte de \$3,697,307. \$1,800,000. de moins qu'en 1960

La Corporation de Gaz Naturel produit son rapport

La Corporation de gaz naturel du Québec vient de faire parvenir à ses actionnaires son rapport annuel, — ce dernier est dans un excellent français — couvrant ses activités durant l'année financière terminée le 30 juin. On y lit sous la signature de MM. R. Edouard Asselin, président du conseil et de M. Glenn O. Maddock, président, en partie ce qui suit :

Il est décevant de faire rapport d'une perte de \$3,697,307 pour l'année écoulée, même si ce montant est d'environ \$1,800,000 inférieur à la perte de l'année précédente, qui s'élevait à \$5,461,453. Il est toutefois encourageant de noter que, pour la première fois depuis le début des opérations en avril 1957, la montée progressive des pertes se trouve enrayerée.

Au cours de l'exercice et depuis sa fermeture, on a effectué de nombreuses économies et adopté diverses autres mesures énergiques en vue d'améliorer les résultats d'exploitation et de mettre fin à la détérioration de la situation financière de la Corporation. L'effet de quelques-unes de ces mesures n'apparaît pas dans les états financiers pour une pleine période de douze mois, mais les avantages qui en

découlent se continueront durant la nouvelle année financière et les suivantes.

Cette requête proposait en particulier l'augmentation de la facture mensuelle minimum des usagers du service domestique de 50 cents à \$1.50 et la réduction des tarifs s'appliquant aux volumes de gaz plus considérables utilisés aux fins du chauffage et autres. La Régie a autorisé un minimum de \$1.00 par mois au lieu de \$1.50, d'où il découle qu'environ \$1,300,000 de l'augmentation annuelle de revenu recherchée a été refusée.

Les tarifs soumis n'auraient selon les estimations de la Corporation assuré un rendement que de 3.7% sur le capital investi dans l'entreprise (base de tarif). Les tarifs accordés ne permettraient pas à la compagnie de mettre en oeuvre son projet d'appel de capitaux pour expansion et pour consolidation d'une partie de la présente dette à court terme. Il continuera donc d'être extrêmement difficile, sinon impossible, d'attirer des capitaux à cette fin d'ici à ce que l'obtention de tarifs permettant un rendement raisonnable sur le capital investi ait rétabli la confiance des prêteurs.

Melchers

UN actif de \$5,889,358.00

Les Distilleries Melchers ont récemment distribué leur 33e état annuel, couvrant les activités de l'entreprise au cours de l'exercice financier clos le 31 août 1961. L'analyse de ce rapport permet de constater bien des améliorations.

Les Distilleries Melchers Limitée viennent de faire parvenir le rapport annuel couvrant les activités de l'entreprise au cours de l'exercice financier clos le 31 août 1961. Une analyse de ce 33e état annuel permet de constater qu'il laisse voir bien des améliorations. Ainsi, l'actif global de la compagnie atteignait à la date précitée un sommet de \$5,889,358.00, contre \$5,395,946.00 au 31 août 1960. Un coup d'oeil sur cet actif révèle que les disponibilités figurent à \$4,229,243.00, à rapprocher de \$3,626,183.00, antérieurement, tandis que le passif exigible est de \$1,760,904, contre \$1,294,044.00 précédemment. Il en résulte donc que le fonds de roulement de l'institution s'établit maintenant à \$2,468,339.00, soit \$136,200.00 de plus qu'à la fin de l'exercice financier précédent. Une telle amélioration du capital net d'exploitation de Melchers constitue un développement d'autant plus favorable que la compagnie est en pleine expansion. Il va sans dire qu'avec un inventaire accru de près d'un demi-million de dollars — il est de \$3,479,745.00, contre \$2,957,635.00 l'an dernier — l'entreprise est en mesure de satisfaire la demande de plus en plus considérable pour ses produits et pour cause...

Profits de \$128,596.00

Nous laissons entendre ci-dessus que les Distilleries Melchers Limitée ont vu leurs ventes et leurs profits augmenter durant le dernier exercice fiscal. En effet, il ressort du message, transmis aux actionnaires en même temps que le bilan par le président du conseil, M. F. W. Roffey, que "le bénéfice net réalisé s'élève à \$128,596.00, comparativement à \$42,563.00 précédemment et que ce gain comprend les profits provenant du commerce d'exportation, à la suite de l'acquisition de Glen Distillers Limited, de Nassau, dans les îles Bahamas". Incidemment, cette institution voit, seule, à la distribution des produits Melchers aux Etats-Unis. Ces produits, ils sont de plus en plus populaires en territoire américain aussi bien que sur le marché domestique, comme le démontre l'accroissement marqué des ventes durant le dernier exercice financier. Au dire de M. Roffey, "on note une tendance

Enquête sur les banques

Le premier ministre, M. Diefenbaker, a annoncé la nomination de M. Dana Porter, juge en chef de l'Ontario, au poste de président de la commission royale d'enquête sur les banques et les institutions financières au Canada.

Les autres membres de la commission sont : MM. W. Thomas Brown, de Vancouver ; James Douglas Gibson, de Toronto ; Gordon L. Harrold, de Calgary ; Paul H. Leman, de Montréal ; W. A. Mackintosh, de Kingston, Ontario et John McKeen, de Halifax.

Le premier ministre a dit que M. Harold Anthony Hampson, de Toronto, sera le secrétaire de la commission. Un secrétaire adjoint représentant les Canadiens de langue française sera nommé bientôt.

Les Caisses Populaires

Elles ont investi plus mais ont moins prêté.

Les statisticiens de la province viennent de publier des chiffres mettant en lumière que :

L'on compte 1,214 caisses populaires au Québec, comparativement à 1,185 l'année précédente.

Ces institutions groupent 1,206,927 sociétaires alors qu'on en dénombreait seulement 1,149,335, en 1959.

Les fonds investis dans ces établissements financiers par les actionnaires atteignent \$45,766,966; ils ne dépassaient pas \$41,280,000, en 1959.

Les sommes déposées dans les caisses populaires de la province

sont passées de \$588,263,000, en 1959 à \$663,168,252, en 1960.

Le nombre des prêts consentis par ces institutions est tombé de 128,515, en 1959, à 127,459, en 1960.

La valeur globale des sommes prêtées a également diminué : \$153,827,000, en 1959, et \$134,213,693, en 1960.

Les placements effectués par les caisses se sont accrues de \$5,628,477, de 1959 à 1960. Ils sont de \$212,025,598 : obligations des gouvernements fédéral et provincial ; obligations des municipalités et des commissions des écoles ; obligations d'institutions religieuses.

Sommaire des transactions au cours de cette semaine sur la Bourse Canadienne

	— CETTE SEMAINE —		ANNEE			— CETTE SEMAINE —		ANNEE			— CETTE SEMAINE —		ANNEE								
	Ventes	Haut Bas	Ventes	Haut Bas		Ventes	Haut Bas	Ventes	Haut Bas		Ventes	Haut Bas	Ventes	Haut Bas	Ventes	Haut Bas					
VALEURS INSCRITES																					
Ajax	21875	34	32	33	35	16	Fundy	11500	6 1/2	6	6	8 1/2	3	Sobey	320	15 1/2	—	—	16 1/2	12 1/2	
Alscope	15237	100	80	100	115	25	Gaspe	38300	—	—	—	7 1/2	2 1/2	Soca	500	115	—	—	130	110	
Ang. Beau. Belle.	2166	11 1/2	11	11 1/2	15 1/2	3 1/2	Gold Age	29100	39	33	33	48	30	S. Dufault	93500	23	17 1/2	17 1/2	23	8	
Ameran.	700	2 1/2	—	—	2 1/2	1 1/2	Hastings	3200	115	111	113	130	77	S. C. Pow. 6 pr	129	124	140	150	275	71	
Anacon	1000	54	—	—	82	40	Inland C.	200	160	—	—	202	105	Spartan	24500	160	140	150	275	71	
Ang. Am. Molyb.	26510	360	305	335	360	210	Int. Ceram.	7000	7	6 1/2	6 1/2	15	8	Spartan wts	2400	45	30	30	85	15	
Ang. Pulp.	225	37 1/2	37	37	44 3/4	37	Isracl	700	8	—	—	16	7	Sullivan	400	175	171	171	200	145	
Ang. Nfld.	75	9 3/4	9 3/4	9 3/4	9 3/4	6 1/2	Jubilee	3750	400	350	390	575	350	Suptest Ord.	250	14 1/4	—	—	16 1/4	13 1/4	
Arno	500	3	—	—	5	2 1/2	Lab. Accept.	1420	13 1/2	8	8	8 1/2	6 1/2	Tache	713400	28	22	22	31	5	
Atlas	11000	7	5 1/2	5 1/2	12	3	Laduboro	3650	85	117	135	164	115	Tazin	36500	0	7	5	8	9 1/2	4
Atlas Tel.	121300	190	173	190	194	45	Lake Defaul	4000	14	—	—	15	12 1/2	Tib. Expl.	17000	6	5 1/2	5 1/2	8 1/2	4	
Augustus	11805	41	39	40	50	29	Lamb. "A"	75	14	—	—	15	12 1/2	Tooke	200	25	—	—	55	16	
Aumaque	5000	9	—	—	9	5 1/2	Lingside	200	18	17	17	50	15	Tooke pr	550	16	—	—	80	31 1/2	
Avalon	1690	11 1/2	11	11 1/2	12 1/4	7 1/4	Lith. Corp.	25	27	—	—	28 1/2	23	Tr. C. Freez	1265	80	78 1/2	79	80	200	
Bailey S. "A"	1600	775	—	—	830	495	Lownay	13625	10	—	—	24	9	Tr. C. Freez	800	600	—	—	710	375	
Baker	1000	11	—	—	15	9	Massval	300	44	—	—	46 1/2	27	U. Asbestos	16300	105	90	100	160	90	
Base Metals	6000	9	—	—	9	9	McIntyre	10	8	—	—	8	5	U. Towns El.	50	13 1/2	—	—	14 1/2	13	
Bateman	40000	8	7	7 1/2	15	5	Melch. pr	128	15	—	—	15	11	Vanguard	20200	12	10	10	13 1/2	6	
Beatrice	8000	5 1/2	4 1/2	5	8	2 1/2	Mer. Chip.	52500	52	40	52	122	30	Vauze Mines	13101	145	130	132	155	95	
Beld-C. pr	50	12 1/2	—	—	12 1/2	10 1/2	Mid. Chib.	62300	24	22	22	24	14	Ventures	700	60 1/2	60	60 1/2	64 1/2	30	
Bellechasse	10590	20	18	19	35	17	Min. Corp.	600	200	12 1/2	12	13 1/2	11 1/2	Virginia	8000	6	5	—	—	4 1/2	2
Blue Bonnets	7295	13 1/2	12	13	13 1/2	6 1/2	Mogador	500	7	—	—	9	4 1/2	Weedon	8500	2	—	—	—	4 1/2	4
Blue Bonnets w	5295	405	360	380	405	70	Molyb.	2000	88	87	87	157	52	Wendell	18000	2 1/2	2	2 1/2	61	46	
Bornite	476053	14	11 1/2	14	14	2 1/2	Monpre	1000	6 1/2	—	—	9	4	Westburne	1000	53	—	—	61	46	
B.C. Pack "A"	100	16 1/2	—	—	16 1/2	15	Mt. Pleasant	10100	55	52	52	68	32	Westel	175	9	—	—	11	9	
Burnt Hill	9000	10	8	8	15	6	M.R. Dairies	1479	7 1/2	7	7 1/2	9 1/2	5 1/2	W.C. Brew.	290	32 1/2	—	—	32 1/2	32 1/2	
Cal. Ed.	3225	17 3/4	—	—	20	14	M.R. Rice	600	7 1/2	7 3/4	7 1/2	8 1/4	7 1/4	Westville	14500	5	4 1/2	4 1/2	6	2 1/4	
Calumet	2000	4	3	3	5	2	M. Wright Iron	10300	164	139	139	164	81	VALEURS NON INSCRITES							
C. Collieres	1800	5 3/4	5 1/2	5 1/2	8 3/4	5 1/2	Mussens	400	11 1/2	—	—	11 1/2	10 1/2	Advocate	800	610	580	530	675	310	
C. Dredge	263	14 1/2	14	14	16	11 1/2	Native M.	6000	15	—	—	19 1/2	7	Alta. Tnk. "A"	300	34	33 3/4	34	35 1/2	24 1/2	
C. Kodlak	8000	160	135	140	170	80	N. Form.	31600	5	4 1/2	5	9	4 1/2	Camp. Chib.	2500	795	765	795	10 1/2	570	
C. Power	100	7 1/2	—	—	7 1/2	5 1/2	Nfld. Light.	55	64	—	—	65	46	C. Pack "A"	50	55	—	—	60 1/2	49 1/4	
C. Silica	1500	95	—	—	110	76	N. Jack L.	4000	7	6	6	9	2 1/2	C. Delhi	200	385	300	380	500	380	
Canalask	18000	3 1/2	3	3 1/2	6	2	N. Santiago	20000	2 1/2	—	—	3 1/2	2	C. Westing	200	350	—	—	515	350	
Canorama	48400	41	31	31	44	13	N. W. Amulet	147875	34	25	30	39 1/2	8	Cdn. Dev.	510	32	29 1/4	29 1/4	38	29 1/4	
Canuba	500	2	—	—	3	2	N. A. Asb.	19000	15	13 1/2	14	18	5 1/2	C. Westing	2900	615	610	610	725	510	
Carbec	106000	18	12	18	19	16 1/2	N. A. Rare	2800	40	36	36	52	30	Cent. Del.	4980	44 1/2	41 3/4	41 3/4	48 3/4	41	
Cartier Q.	3100	9	8 1/2	9	12 1/2	8	N. Q. Pow.	10	32 1/2	—	—	34	25 3/4	Con. Gas	7908	21 3/4	20 3/4	21 3/4	21 3/4	16	
Cassiar	500	12 3/4	—	—	15 1/4	12 3/4	N. Q. Pow. 1 pr	60	51	—	—	51 1/4	47	Con. Gas B. pr	20	107 1/2	—	—	107 1/2	105	
Catell "A"	15	34	—	—	39 1/2	32 3/4	Opemisk	26050	8	7	8	12 1/2	6	D'Eldona	5000	8 1/2	7	7	9	7	
Chemalloy	16085	350	325	340	325	194	Opem. Expl.	115300	22	19	20	24 1/2	8	Denison	140						

progresse

persistante vers les marques se vendant moins cher — ces dernières rapportent moins de bénéfices que les autres de qualité médium ou de première classe — et la concurrence se révélerait fort vive au sein de l'industrie des boissons sur notre continent". Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, il faut évidemment se soumettre à la loi économique de l'offre et de la demande. Elle est inexorable, là comme ailleurs.

Gain de 99 cents par action privilégiée.

Il ressort encore du bilan que Melchers vient de rendre public qu'il a été payé 60 cents par action privilégiée cette année, soit le même montant qu'antérieurement. L'on notera ici, que le bénéfice réalisé au cours du dernier exercice financier a été équivalent, sur une base participante, à 99 cents l'action privilégiée et 9 cents l'action ordinaire, contre seulement 34 cents par action de la première catégorie durant l'exercice antérieur. Ces données démontrent donc que les exigences du dividende privilégié ont été gagnées par une bonne marge cette année; ce qui sera d'autant bien vu des actionnaires que le dernier exercice financier laisse voir un surplus de \$1,178,454.00, à rapprocher de \$1,126,902.00 à la fin de l'exercice précédent. Comme on sait, sans doute, il y a 125,000 actions privilégiées participantes, à 6% cumulatif, en cours ainsi que 62,500 actions ordinaires. Il n'a rien été payé sur ces dernières depuis 1958 et elles ont varié cette année, entre un bas de 5 et un sommet de 8. Qui sait, si, à la suite de l'excellence du dernier rapport, les administrateurs n'en reviendront pas à se montrer aussi généreux qu'il y a 4 ans? Comme on le sait, les actions de la dernière catégorie mentionnée sont inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne.

Assemblée annuelle.

Comme, au dire de M. Sarto Marchand, président de Melchers, "le programme de dépenses pour fins d'améliorations des bâtiments et de la machinerie, etc., est com-

1er rapport de chez Denault Ltée

Denault Limitée, dont les actions ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne, le 26 mai 1961, vient de rendre public son 1er rapport annuel — incidemment, ses actions ont fluctué entre 93%, lors de l'inscription, au sommet de \$16.00 ces jours-ci. Ce rapport couvrant l'exercice financier clos le 27 mai 1961, est fort bien présenté. Au dire de son président, M. Antoine Turmel, "ses ventes furent de \$9,062,817, contre \$7,922,217 précédemment". Depuis 7 années consécutives, il y a eu constamment des augmentations; ce qui fait bien ressortir l'agressivité de la direction de cette entreprise ayant à sa tête: MM. Jacques Lagassé, président du conseil, M. Antonio Turmel, président et directeur général, Jean-Paul Mercier, vice-président-administration; Gaston Roy, vice-président des ventes; MM. Roland J. Codère, B.A., L.Sc.C., Paul Desruisseaux, C.R., Guy-L. Hudson, M. Jean Jutras est secrétaire-trésorier.

plétée", il est logique d'en conclure que les profits ne peuvent maintenant que refléter ce développement, d'autant plus que les perspectives demeurent favorables, tant sur le marché domestique, vu la vague nationaliste que le Québec traverse que sur le marché américain, vu de nouveaux contrats de distribution conclus aux Etats-Unis. Dans de telles circonstances, le chiffre de ventes de \$2,410,752.00 enregistré au cours du dernier exercice pourrait bien être excédé au cours du présent exercice. L'assemblée annuelle aura lieu le 8 novembre

prochain. La rumeur veut qu'à cette occasion, d'importantes déclarations soient faites, relativement à d'intéressants projets de développement.

Le succès de cette entreprise contrôlée par les nôtres démontre une fois de plus que nous sommes aussi habiles en affaires que nos concitoyens d'autres races, dont l'esprit de solidarité économique constitue une leçon qui devrait être des plus vivifiantes pour nous, particulièrement à cette époque que nous vivons.

Les compagnies canadiennes,

Moins de dividendes en octobre

Les dividendes payés par les compagnies canadiennes ont été de \$60,275,265 pour le mois d'octobre, soit une baisse mensuelle par rapport aux dividendes payés en 1960 et 1959 alors qu'ils s'élevaient respectivement à \$60,880,119 et à \$61,149,422, rapporte la firme J. R. Timmins & Co.

Cependant, pour les dix premiers mois de l'année, on observe une hausse de dividendes comparativement à la même période en 1960 et 1959. Cette année, les dividendes se sont élevés jusqu'à maintenant à \$648,374,743 alors qu'ils étaient de \$624,699,700 en 1960 et de \$590,460,750 en 1959 pour la même période.

La baisse mensuelle provient de l'industrie et des services publics; cette année, l'industrie a versé \$31,945,829 au mois d'octobre contre \$32,377,249 en 1960 pour le même mois. Les revenus publics versaient \$20,505,688 en dividendes au mois d'octobre 1960 tandis que cette année, pour le même mois, ils en versaient \$17,928,010.

Par ailleurs, les dividendes payés par les mines et les institutions sont respectivement pour le mois d'octobre \$5,678,826 et \$4,722,600, soit des hausses mensuelles par rapport à l'année dernière.

	1961	1960	1959
Industries	\$ 31,945,829	\$ 32,377,249	\$ 32,308,413
Mines	5,678,826	3,437,801	5,909,738
Services publics	17,928,010	20,505,688	18,480,571
Institutions	4,722,600	4,559,381	4,450,700
Total	\$ 60,275,265	\$ 60,880,119	\$ 61,149,422
10 mois	1961	1960	1959
Industries	326,100,814	325,942,454	316,772,986
Mines	108,916,276	102,132,147	93,080,564
Services publics	128,137,807	121,143,225	110,987,320
Institutions	85,219,846	75,481,874	69,619,880
Total	\$648,374,743	\$624,699,700	\$590,460,750

Comment protéger les clients sans nuire au petit courtier.

Un problème à résoudre.

Comment protéger d'une façon vraiment efficace les clients d'une maison de courtage sans nuire... et même en encourageant, les entreprises honnêtes, mais naissantes et qui se retrouvent par conséquent devant plus de risques.

C'est un des problèmes qui se pose chaque jour au courtier en valeur. Tellement que la Bourse de Toronto, qui, jusqu'ici, a toujours incliné du côté de la sécurité jette maintenant les yeux de l'autre côté, essayant de découvrir un système qui permettrait d'aider aussi l'industrie canadienne naissante.

Elle a mis sur pieds un comité chargé de formuler des règlements spéciaux que devront suivre par la suite ces petites entreprises. On sait en effet qu'elles ne pourraient faire face aux exigences régulières du Toronto Stock Exchange.

En réalité, ces nouvelles fir-

mes, quand elles seront acceptées, verront placées dans une catégorie spéciale, de telle sorte que le client les reconnaitra immédiatement non pas comme représentant des placements sûrs, mais plutôt des valeurs de spéculations.

De plus, le fait d'être séparé permettra aux courtiers de donner sur place quantité d'informations sur chacune d'elles sans avoir à les survaloriser aux yeux des clients.

La Bourse Canadienne entreprend actuellement la même transformation pour ce qui est de la Bourse de Montréal.

L'on s'attend toutefois que cette innovation de la Bourse de Toronto prenne quelque temps à entrer en vigueur, car il ne faudrait pas, pour gagner du terrain nouveau, perdre du terrain acquis par de longues années de labeur dans le domaine de la sécurité.

Sur l'achat des valeurs,

Il faut protéger le public

Bien que la loi exige que toute publicité, faite par une compagnie pour la vente de titres ou de valeurs, doive exposer tous les éléments de l'offre sans fausse représentation, aucun organisme gouvernemental n'existe pour vérifier la véracité des renseignements concernés. Cet état de fait a été mis en lumière par M. Stanley E. Nixon, vice-président de la Corporation canadienne des valeurs, au cours d'un dîner de l'Institut des secrétaires agréés.

Qu'un prospectus publicitaire ait été approuvé en vertu de la loi canadienne des compagnies, ou bien d'une loi provinciale, cela ne constitue pas une garantie d'authenticité, précise M. Nixon. C'est la compagnie qui émet le prospectus qui est la seule responsable de sa véracité.

Au Canada, la vente des titres et des valeurs touche une vingtaine de lois, poursuit M. Nixon, mais il n'y a aucune loi des valeurs comme telle, comme aux Etats-Unis, par exemple. Les pourparlers périodiques entre les provinces et le gouvernement central à ce propos, n'ont pas encore donné de résultats satisfaisants. Cependant, les personnes qui ont été victimes de fausses représentations en achetant des valeurs, savent bien que de telles erreurs sont très onéreuses et que la responsabilité des compagnies est très grande.

Le Canada a voté une loi sur les valeurs en 1933, et l'Ontario en 1945. Par la suite, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et l'Alberta ont adopté une loi à peu près semblable.

Sommaire des transactions au cours de cette semaine sur la Bourse de Montréal

— CETTE SEMAINE —					— ANNEE —						
Ventes	Haut	Bas	Frm.	Haut Bas	Ventes	Haut	Bas	Frm.	Haut Bas		
Abitibi	65	24 1/2	—	25	23 1/2	Corby "A"	50	18 1/2	—	19 1/2	16
Acadia Atl.	450	10 1/4	—	11 1/4	8	Coronation	5040	8 1/2	8 1/2	9	8 1/4
Acadia Atl. "A"	20	22	21 1/2	21 1/2	19 1/2	Credit F.	10	10 1/2	—	10 1/2	10 1/2
Algoma	550	49	47 1/2	48 1/2	49	Cr. Zell "A"	630	22	—	22 1/2	19 1/2
Aluminium	10228	28 1/4	27 1/2	27 3/4	27 1/4	Crush Int.	1325	8 1/2	7 1/2	7 1/2	6 3/4
Aluminium 1 pr	238	22 1/2	—	—	—	Dist. Seag.	4845	45 1/4	44	45	45 1/2
Aluminium 2 pr	1045	47 1/2	47 1/2	47 1/2	48	Dome Pete	400	12 1/2	12 1/2	13	12 1/2
Anglo Cdn. pr	5	53 1/2	—	53	51 1/2	Dom. Bridge	15308	22 1/2	22	23 1/2	21 1/2
Anglo T. 4 1/2 pr	130	42	41	42	45	Dom. Coal. pr	2070	450	—	7	260
Anglo T. pr 2.90	200	53 1/2	53	53 1/2	50 1/2	Dom. Fndry	1340	67 1/2	65 1/2	67	67 1/2
Argus	750	44 1/2	43 1/4	43 1/4	46 3/4	Dom. Fndry pr	25	100 1/2	—	102	99 1/4
Asbestos	2045	34 1/4	33 1/4	34	35	Dom. Glass	831	89	84	86	87
Atlas Steel	2241	29 3/4	28	28	33	Dom. Glass pr	200	14 1/4	—	15	13 3/4
Bailey S. 5 1/4 pr	600	24 1/2	—	—	24 3/4	Dom. Steel	500	11	—	15 1/2	10 1/4
Bank Mont.	4763	70 1/2	69 1/2	69 1/2	70 3/4	Dom. Stores	1235	15 1/4	15	15 1/4	14 3/4
Bank N. S.	673	77 1/2	76	77 1/2	79 1/4	Dom. Tar	22813	18 1/2	18 1/2	20 1/2	14 1/4
Banque C. N.	1800	71	70	70 1/4	71	Dom. Text.	6289	15 1/2	15 1/2	15 1/2	10
Banque C. P.	3106	46 1/2	45	46 1/2	46 1/2	Dom. Text. pr	254	140	—	140	136
Bath. P. "A"	560	53 1/2	52 1/2	53	53 1/4	Donohue	1285	23 1/2	23	23	26
Bath. P. "B"	800	39 1/2	39	39	40	Dow Brew.	100	50	—	—	—
Bell Phone	9588	56 1/2	55 1/2	55 1/2	56 1/2	Du Pont	490	25 1/2	25 1/2	25 1/2	27 1/2
Bowater 5 pr	935	50 1/4	49 1/2	50	51 1/2	Du Pont pr	1	76	—	80	76
Bowater 5 1/2 pr	210	52	51 1/2	51 1/2	54	Dupuis "A"	2980	9 1/2	9 1/4	9 1/4	6 1/2
Bowater Mer. pr	200	6 1/2	6 1/2	6 1/2	9	Eddy M.	125	32 1/2	30	32	25
Bralorne	300	61 1/2	51 1/2	52 1/2	48	Electrix	685	41	39 1/4	41	41
Brazil	7643	37 1/2	35 1/2	35 1/2	35 1/2	Enam. pr "B"	45	22 1/2	—	300	200
B.A. Oil	5750	32 1/2	31 1/2	32	36	Fam. Play	1535	17 1/2	17	17 1/2	16 1/2
B.C. Forest	710	13	—	15	11 1/2	Fleetwood	1990	16 1/2	16 1/2	16 1/2	17 1/2
B.C. Pow.	4783	33 1/2	33	33 1/4	32 1/4	Ford U. S.	100	106 1/2	—	—	—
B.C. Phone	6325	50 1/2	50 1/2	51 1/4	45	Fndin.	671	13 1/2	13	13	14
Brockville pr	200	—	—	11 1/4	9	Fraser	18060	27 1/2	26 1/2	27 1/2	29 1/2
Brown	1273	15 1/2	15	15 1/2	12 1/4	Fr. Pete pr	828	34 1/2	33 1/2	34 1/2	32 1/2
Bruick "A"	50	8 1/2	—	10	7 1/2	Frosst "A"	305	20 1/2	—	23 1/2	15 1/2
Bruick Prod.	535	34 1/2	—	38	33 1/2	Gatineau 5 1/2 pr	914	37	36 1/2	36 1/2	35
Cal. Pow.	3990	25 1/2	24 1/2	25	30 1/2	Gen. Dynam.	175	30	27	29 1/2	26 1/2
Can. Cem.	860	28 1/2	27 3/4	27 3/4	29	Gen. Mot. Com.	75	50 1/4	—	51 1/4	42 1/2
Can. Cem. pr	530	28 1/2	28	28 1/2	29	G. L. Paper	3080	19	18 1/2	18 1/2	16 1/2
Can. Dom. Sug.	1621	23 1/4	23 1/4	23 1/2	24	Handy Andy	550	22 1/2	22	22 1/2	23
Can. I. Fndry	10681	22	19	21 1/2	22	Handy Andy wt	120	12 1/2	—	13	32 1/2
Can. S. L.	782	63	62 1/2	62 1/2	63	Holt. Ren.	100	16 1/4	—	22 1/2	14
Can. S. L. pr	127	13 1/2	—	13 1/2	12	Home "A"	815	980	960	975	12 1/2
Can. Aviation	300	12	11 3/4	12	10	Home "B"	900	935	925	925	11 1/4
Cdn. Brew.	4985	54 1/2	52	52 1/2	56 3/4	Horne P.	3990	44 1/2	42 1/2	44	44
Cdn. Br. Alum.	550	10 1/2	10 1/2	10 1/2	13 1/4	H. Smith pr	1075	44	42 1/4	44	44
Cdn. Bronze	75	19 1/2	—	21	17 1/4	Hud. Bay Co.	8475	13 1/4	13	13	13 1/4
Cdn. Celan.	2168	34	33 1/4	34	34	Imp. Oil	1385	51 1/4	51 1/4	51 1/4	57 1/2
Cdn. Celan. 1.75 pr	25	35 1/4	—	37	32	Imp. Tob.	4837	47 1/2	46 1/2	47 1/2	49 1/2
Cdn. Chem.	650	6	5 1/2	5 1/2	5 1/2	Imp. Tob. pr	2295	14 1/4	14 1/4	14 1/4	16 1/2
Cdn. Fairbks "A"	1435	10 1/2	—	11 1/2	10	Ind. Accept.	700	6 1/4	6 1/4	6 1/2	5 1/4
Cdn. Fairbks "B"	385	8	—	9 1/4	7 3/4	Ind. Accept. 4.50 pr	5845	32 1/2	31 1/2	32	33
Cdn. Husky	3420	5 1/2	5 1/2	5 1/2	7 1/2	Ind. Nickel	100	96	—	97	91
Cdn. Hydro	100	83 1/2	—	83 1/2	80	Int. Paper	13284	84 1/2	80	80 1/2	87 1/2
Cdn. Imp. Bk Co.	3035	69 1/2	68 1/2	69	71 1/4	Int. Paper pr	7765	38 1/4	37 1/4	37 1/4	39
Cdn. Int. L.	1535	14 1/4	14 1/4	14 1/4	16	Int. Utl.	1325	43	42 1/2	42 1/2	49
Cdn. Int. Pow.	179	12 1/2	—	14 1/2	10 1/2	Int. Utl. pr	1035	46 1/2	45 1/2	46 1/2	50 1/2
Cdn. Int. Pow. pr	1023	38	37 1/2	37 1/2	40	Int. P. L.	2505	77	73 1/2	77	78
Cdn. Loco.	200	7	6 1/4	6 1/4	6 1/2	Iro. G. pr	325	11 1/4	11	11	13
Cdn. Marconl	3100	5 1/2	5	5 1/2	7 1/2	Jamaica P. S.	450	40	—	40	26 1/2
Cdn. Oil	1115	34	33 1/2	33 1/2	34 1/2	Labatt	2770	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2
Cdn. Oil 5 pr	100	103 1/2	—	103 1/2	100	Laur. Sec.	100	17 1/2	—	18	16
Cdn. Oil 4 pr	100	83 1/2	—	83 1/2	80	Laur. Fin. "A"	2020	24 1/2	23 1/2	23 1/2	24 1/2
Cdn. Pac. R.	4564	25 1/2	25	25 1/2	21 1/2	Laur. Fin. 1.25 pr	145	21 1/4	—	22 1/2	21
Cdn. Pet. pr	4967	12 1/2	12	12 1/2	13						

Hausse de 20% dans le Québec, mais...

Le rythme de construction à Montréal a ralenti

Après avoir annoncé qu'un Congrès provincial sur l'habitation sera tenu à Sherbrooke samedi le 11 novembre prochain, M. Eugène Chalifoux, vice-président régional de l'Association nationale des constructeurs d'habitation, a révélé que la construction de logements est en hausse dans la province de Québec. Les logements commencés durant les huit premiers mois de l'année ont accusé une augmentation de presque 20 pour cent par rapport à la période correspondante de l'an dernier.

Par ailleurs, le rythme de construction à Montréal a subi un ralentissement ces derniers neuf mois, d'environ vingt cinq pour cent.

Durant les neuf premiers mois de l'année, le service d'urbanisme de la ville de Montréal a accordé 4,558 permis de construction, représentant une valeur totale de \$87,860,200.

Plus de \$63,000,000 ont été consacrés à la construction de bâtiments neufs, la différence, \$24,114,160 se répartissant en réparations et modifications diverses.

Cette construction nouvelle a donné à Montréal 5,498 logements additionnels, les réparations et modifications 223, pour un total de 5,721.

Comparés à ceux de 1960, ces chiffres prouvent un certain ralentissement dans le rythme de la construction neuve. A pareille date, l'année dernière, la valeur totale des nouveaux édifices s'élevait à \$93,349,830, même si le nombre de permis demandés était légèrement inférieur, soit 4,323.

Il y a également diminution dans le nombre et la valeur déclarée des constructions nouvelles. Dans ce secteur d'activités, 1,907 permis ont été émis pour une valeur de \$73,401,135.

Le seul endroit où une augmentation est signalée, c'est au domaine des réparations et modifications.

Le total cette année s'élève à seulement \$19,886,695 et le nombre des permis est de 5,751.

Au cours des neuf premiers mois de 1960, la construction de nouveaux édifices, les réparations et améliorations effectuées à certains autres, avaient

augmenté de 6,137 le nombre des logis à Montréal. Ce chiffre peut aisément être comparé à celui de cette année, 5,721.

PLACE DES ARTS

Le plus important permis de construction accordé par la division des permis a été celui de la salle de concert de la future "Place des Arts". Il représente une somme de \$5,000,000.

Le permis accordé prévoit la construction d'un immeuble d'un étage qui doit avoir 228 pieds de largeur par 298 pieds de profondeur.

C'est la première fois que l'on peut obtenir les dimensions exactes de cet édifice qui sera érigé, comme on le sait, au nord de la rue Ste-Catherine, entre les rues Jeanne-Mance et St-Urbain.

Le mois de juillet fut, en 1961, une période fort active chez les constructeurs. La valeur des nouvelles constructions a alors atteint un record, soit \$17,213,770.

Le nouveau pont de l'est

Une étude d'un an et demi avant le début des travaux

La construction de la route trans-canadienne, c'est le cas de le dire, fait du chemin. Mais des problèmes surgissent, comme en toutes entreprises d'envergure. Ainsi, il faudra une étude d'environ un an et demi pour établir définitivement les plans d'aménagement soit d'un pont, soit d'un tunnel pour la traversée du Saint-Laurent en face de Boucherville. La réalisation de ce projet coûtera dans les \$70,000,000 au trésor de la province et à Ottawa, dans le cadre de l'établissement de la route trans-canadienne.

Les ingénieurs du ministère des Travaux publics, que dirige M. René Saint-Pierre, député de Saint-Hyacinthe s'attendent à recevoir ces jours-ci le rapport complet de la firme montréalaise "Terrateck" sur les forages effectués au cours des derniers mois entre Boucherville et la

Montée de Saint-Léonard.

Après avoir reçu le document, les techniciens se mettront à l'étude pour déterminer si les formations géologiques existant à ce point du fleuve conviennent mieux à la construction d'un pont ou à l'établissement d'un tunnel.

A ce propos, les ingénieurs du département, que dirige M. Bernard Pinard, oeuvrent en étroite collaboration avec le ministère des Travaux publics qui a M. René Saint-Pierre à sa tête.

En réalité, il faudra deux ouvrages pour relier les rives du fleuve. Un pont sera jeté entre Boucherville et une île située juste en face. Un autre pont ou un tunnel ira de cette île jusqu'à la Montée de Saint-Léonard.

Des crédits de l'ordre de \$25,000,000 sont actuellement engagés dans la construction de la route trans-canadienne tant à l'est qu'à l'ouest de Montréal.

Des contrats viennent d'être signés pour divers passages supérieurs devant permettre à cette voie de grande communication de ne pas être traversée par plusieurs chemins secondaires. C'est ainsi que nous pouvons signaler l'ouverture de chantiers à Saint-Simon-de-Bagot, à Saint-Laurent, au croisement de la Côte-Vertu, à Saint-Germain-de-Grantham et au village de Sainte-Hélène, dans Bagot.

médecine aéronautique. On considère également comme fort probable la construction d'un nouveau centre pour étudiants et la rénovation quasi-totale des édifices actuels de l'université.

McGill dépensera \$50,000,000 pour de nouveaux aménagements

M. F. Cyril James vient d'annoncer, à l'occasion de la collation d'automne de l'Université McGill, qu'une somme de \$50,000,000 sera investie dans un programme d'expansion de cette institution.

Cette expansion qui devra être complétée d'ici 1966 lui permettra d'augmenter considérablement le nombre de ses étudiants mais, d'ici son parachèvement et à compter du printemps prochain, ce nombre devra être maintenu à 9,500.

Le Dr James a déclaré que, peut-être, le nombre des étudiants admis à McGill pourrait être haussé à compter de 1963 mais que le choix des meilleurs candidats devra se faire avec plus de soin.

Des subsides

Le programme quinquennal a été rendu possible, selon le principal, par l'aide apportée par le gouvernement provincial à la suite de l'application de sa nouvelle politique en matière d'éducation.

A cette aide sont venus s'ajouter des dons de \$1,738,562 du Conseil des Arts du Canada et de \$1,307,270 de M. J. W. McConnell, gouverneur de l'université. Cette somme d'environ \$3 millions a déjà été consacrée à la construction de trois maisons d'étudiants, érigées à l'arrière de Douglas Hall.

M. James a également révélé que le programme détaillé de l'expansion projetée sera publié dès cet automne. La plus impor-

tante partie de ce projet consistera en l'érection d'un centre des sciences médicales, qui sera connu sous le nom de McIntyre Hall et qui s'élèvera sur l'avenue des Pins, entre Peel et Drummond.

De forme circulaire, ce centre abritera, notamment, un nouveau département consacré à la

Au coût de \$5,000,000

Un Centre d'Habitation s'érigerait à Chomedey

La ville de Chomedey verra probablement naître chez elle un centre d'habitation dominé par un gratte-ciel de douze étages, en bordure de la rivière des Prairies. Son coût se situe entre quatre et cinq millions de dollars, et il devrait normalement être terminé d'ici deux ans.

Telle est l'essence de la révélation faite devant le conseil municipal de Chomedey par le maire Jean-Noël Lavoie, alors qu'il faisait lecture d'une lettre de la firme Reich Bros. Construction Ltd. dans laquelle cette dernière demandait une exemption de la taxe d'eau de trois ans pour ce projet domiciliaire.

D'après la missive, les plans du projet en question sont déjà arrêtés, les fonds nécessaires sont mobilisés, l'assentiment des autorités gouvernementales est donné en principe et il ne manque que le permis de construction.

"Donnez-nous le permis ce soir et les pelles mécaniques seront à l'oeuvre demain matin", a déclaré M. Alexander Reich, qui assistait à la réunion.

Le centre domiciliaire de 530 logis comprendra :

— 28 habitations unifamiliales.

— 70 habitations du type "Duplex".

— Quatre maisons d'appartements de trois étages.

— Une maison d'appartements — en forme d'étoile à trois branches — de douze étages, montée sur pilotis.

— Un "clubhouse" abritant une piscine chauffée.

— Quatre courts de tennis.

— Un centre d'achat d'une superficie de 12,000 pieds carrés.

— Un "marina" (club de yachting) ainsi que des parcs et une promenade de 750 pieds le long de la rivière.

Le tout couvrira une surface de 753,000 pieds carrés et sera relié au boulevard Lévesque par deux entrées principales fermées à la circulation générale.

Il est aussi à souligner que les plans prévoient un garage pour chacun des logements et que les habitants de chacune des maisons, sauf une, pourront accéder aux espaces de récréation sans avoir à traverser une rue.

Le projet domiciliaire — le seul du genre au Canada, selon ses promoteurs — serait concrétisé sur un terrain acheté d'une congrégation religieuse et situé à la hauteur de la 66ième Rue, dans le quartier l'Abord-à-Plouffe.

Nombreux contrats accordés pour la construction de ponts

Le ministère des Travaux publics, que dirige M. René Saint-Pierre, député de Saint-Hyacinthe, vient de signer des contrats pour l'érection de deux ponts : l'un dans Châteauguay, l'autre dans Drummond.

Un pont de 208 pieds sera construit en travers de la rivière Des Anglais, entre Saint-Paul de Châteauguay et Howick, le long de la nouvelle route no 4. Au montant de \$93,493, le contrat est allé à Décagone Construction Ltée, de Valleyfield.

Dans Richmond, il s'agit de remplacer dans le canton Sipton, Jean Courchesne, de Danville, a obtenu le contrat grâce à sa soumission de \$88,888. La nouvelle installation aura une longueur de 83 pieds.

Les autres contrats depuis quatre semaines au ministère concernaient :

— Pont à Cowansville, rue William, pour remplacer le pont Freeport; contrat à Méthé et Frères, Ltée, au coût de \$67,408.

— Pont sur la rivière des Abenakis, à Saint-Prospère de Dorchester; contrat de \$37,318 à Ls-Nazaire Roy, de Saint-Georges Ouest.

— Pont sur la rivière Veilleux à Saint-Louis de Dorchester; contrat de \$19,188.50 à Verocchio Ltd.

— Rénovation du système d'éclairage sur le pont Honoré-Mercier; contrat à Bédard et Girard Ltée, au montant de \$29,274.41.

— Pont sur la rivière Noire à Sainte-Lucie de Beaugard, comté de Montmagny; contrat à Laureus Bilodeau et Lucien Bélanger, de Daaguam, au montant de \$60,477.92.

— Pont Capelton sur la rivière Massawipi dans Sherbrooke; contrat de \$82,271 à Albert Morin,

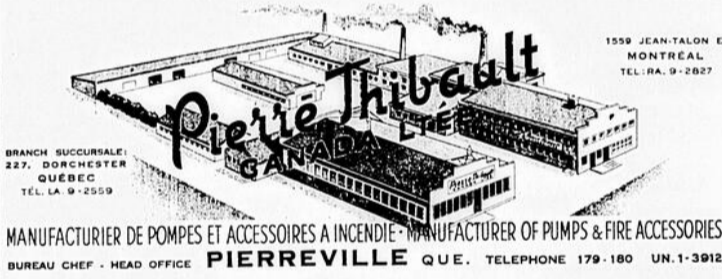
de Sherbrooke.

— Approche québécoise du pont interprovincial reliant la Gaspésie à Campbellton; contrat de \$26,735.75 à Stanley McCallum, de Gaspé. (Comme question de fait, ces travaux sont sur le point d'être terminés, l'entrepreneur ayant livré dès samedi dernier un passage aux automobiles parce que le traversier cessait de circuler ce jour-là).

— Pont Brunelle sur la petite rivière Montréal à l'Acadie, comté de Saint-Jean; contrat de \$41,022 à Desourdy et Frère, Ltée.

— Dans Shefford, nouvelle installation pour remplacer le pont Parizeau sur la rivière Noire au canton Roxton; contrat aux entreprises Ménard, Ltée, au montant de \$52,925.

— Dans le comté de Saint-Hyacinthe, remplacement du pont Angers sur l'affluent de la rivière Hurons, à Sainte-Marie-Madeleine; contrat de \$27,193.87 à Vadeboncoeur, Inc., de Saint-Hyacinthe.



Pierre Thibault Inc.
1559 JEAN-TALON E. MONTREAL TEL. RA. 9-2827

BRANCH SUCCURSALE: 227, DORCHESTER QUÉBEC TEL. LA. 9-2559

MANUFACTURIER DE POMPES ET ACCESSOIRES A INCENDIE - MANUFACTURER OF PUMPS & FIRE ACCESSORIES
BUREAU CHEF - HEAD OFFICE PIERREVILLE QUE. TELEPHONE 179-180 UN.1-3912

J. LEVASSEUR Inc.
IMMEUBLE

635, HENRI-BOURASSA, EST MONTREAL
TEL. DU. 1-7788

Armand *Soyez clairvoyant! Consultez nos experts! Vous y trouverez votre profit!*

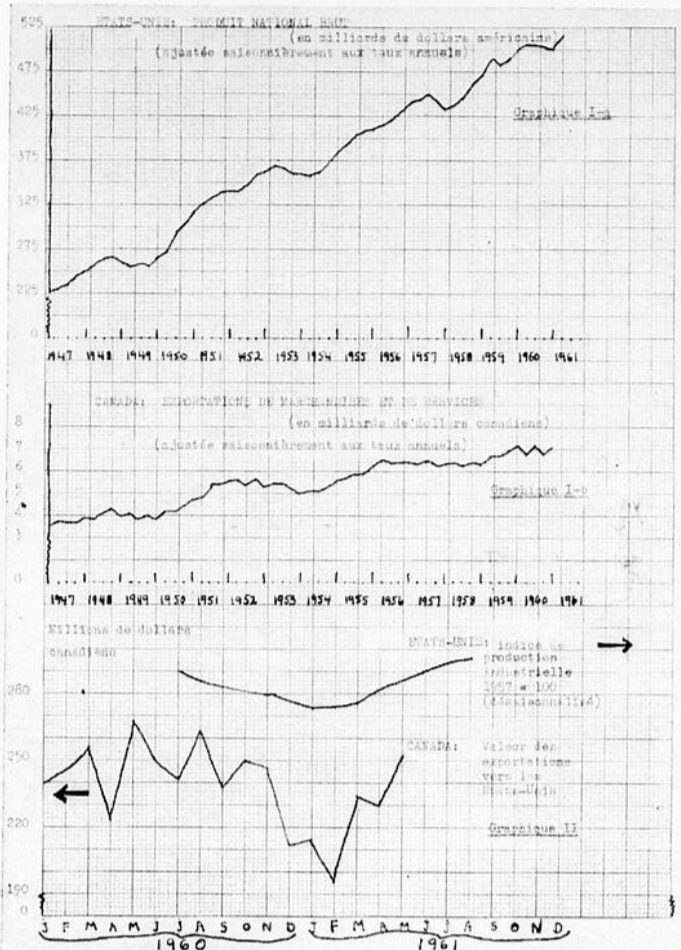
DES ROSIERS INC.
COURTIERS EN IMMEUBLES

INDUSTRIEL	RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL	TERRAIN
ADMINISTRATION	PLACEMENT

3955, rue St-Denis, Montreal, VI. 5-1144
MEMBRE DE LA CHAMBRE D'IMMEUBLE DE MONTRÉAL

Le nouvel essor américain...

(Suite de la page 4)



tion des Etats-Unis n'accusent plus cette tendance à la baisse qui les caractérisa surtout à partir du second trimestre de 1960; la production industrielle est répartie vers les hauts sommets du début de 1960, après avoir d'abord reculé, puis hésité, au cours de 1960; finalement, le regain d'activité dans

l'industrie manufacturière a permis à l'emploi, dans cette industrie, de grimper de nouveau.

Mis à part la reprise économique aux Etats-Unis et ses effets directs sur nos exportations et l'économie canadienne en générale, d'autres facteurs sont appelés à soutenir l'évolution

Tableau III

Canada

Mois	Indice de la production industrielle 1949 = 100	Indice de l'emploi dans l'industrie manufacturière 1949 = 100	Indice de l'emploi dans l'industrie minière 1949 = 100
(désaisonnalisés)			
1960			
Janvier	172.4	111.7	123.6
Février	170.4	111.6	123.6
Mars	171.7	111.1	123.2
Avril	166.8	110.3	116.9
Mai	167.3	110.	118.0
Juin	165.9	109.7	119.9
Juillet	164.	108.4	120.8
Août	165.6	108.7	121.0
Septembre	167.6	108.1	121.7
Octobre	166.9	107.7	119.2
Novembre	165.9	108.1	118.9
Décembre	166.0	107.2	115.3
1961			
Janvier	165.8	107.4	114.2
Février	166.3	107.3	114.7
Mars	165.5	107.0	114.3
Avril	168.7	106.8	115.6
Mai	169.3	107.9	117.4
Juin	172.5	108.6	117.5

Source : Statistical Summary, Août 1961, Bank of Canada.

(favorable) actuelle de la conjoncture économique au Canada. Nous pensons particulièrement :

- a) au fait que d'autres pays, avanta-gés par la fin de la récession américaine, pourraient ainsi être amenés à acheter davantage du Canada;
- b) à l'effet d'une nouvelle vague de prospérité aux Etats-Unis sur la profitabilité, pour les hommes d'affaires Américains, d'investissements directs au Canada, ceux-ci prenant la forme soit de la construction de nouveaux établissements industriels ou de la mise en valeur d'autres ressources nationales principalement pour des fins d'exportation, ou encore à une intensification de l'exploitation actuelle des ressources jouissant d'un débouché aux Etats-Unis.

Un autre facteur à souligner est le rôle attribué au Canada dans la construction d'avions ou la production d'autres choses répondant à des besoins d'ordre militaire : le partage de contrats garantissant des dépenses atteignant des montants substantiels favorisera, sans doute, l'économie canadienne.

Toutefois, il serait imprudent, pour le Canada, d'espérer uniquement en l'évolution favorable de l'activité économique aux Etats-Unis. Car, certains secteurs de l'économie canadienne donnent des signes de faiblesse, notamment celui des biens de consommation durables de même que ceux de la construction non résidentielle et des biens d'équipement (machinerie et outillage); le secteur de la construction résidentielle ne semble pas très prometteur non plus. Remédier au manque de vigueur dans ces divers secteurs-ci devrait figurer au nombre des préoccupations les plus immédiates de la politique économique de gouvernement canadien.

Vous voulez réussir?...

(Suite de la page 2)

sationnelles et de nature à relever leur prestige, mais qui, au fond, ne leur valent que le mépris des gens sensés. L'immatu-rité est la grande plaie de notre époque. La véritable personnalité d'un homme s'étale dans son maintien, dans sa discrétion et son respect de l'opinion des gens de jugement. La pratique de la discrétion favorise une possession de soi-même, un sens de l'équilibre et une domination des sentiments de vanité, de morgue et de snobisme que seuls les êtres faibles se plaisent à étaler afin de se donner par là une importance que leur vide intérieur ne peut autrement combler. Tout cela ne saurait empêcher l'homme de caractère d'être avant tout un homme mais de l'être intégralement "Qui veut faire l'ange fait la bête", dit un adage. Etre tout simplement un homme qui traite les autres comme il aime à être lui-même tra-

té, qui fait largement usage de son intelligence pour comprendre, et qui cherche la réponse aux grandes questions dans la compagnie des esprits transcendants d'hier et d'aujourd'hui qui les ont étudiées, n'empêche nullement l'homme de caractère de se montrer un mari dévoué, un père aimant et un concitoyen coopératif. La discrétion, qui interdit de se mêler des affaires qui ne nous regardent pas, n'exclut nullement d'aider les faibles en leur permettant de mieux se tirer d'affaires par eux-mêmes. Faire ce qui doit être fait par un autre, c'est tout simplement lui rendre un mauvais service; lui montrer comment faire peut parfois demander plus d'effort, un plus grand déploiement de caractère, mais vaut beaucoup mieux.

Pour finir, rappelons ces vers cent fois cités de Kipling dans la traduction si fidèle que nous en a donnée André Maurois :

- Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir,
Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans un soupir,
Si tu peux être aimant sans être fou d'amour,
Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre,
Et te sentant haï, sans haïr à ton tour,
Pourtant lutter et te défendre.
- Si tu peux supporter d'entendre tes paroles
Travesties par des gueux pour exciter les sots,
Et d'entendre mentir sur toi les bouches folles
Sans mentir toi-même d'un mot,
Si tu peux rester peuplé en conseillant les rois,
Et si tu peux aimer tous tes amis en frère,
Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi.
- Si tu sais méditer, observer et connaître,
Sans jamais devenir sceptique ou destructeur,
Rêver, mais sans laisser ton rêve être ton maître,
Penser sans n'être qu'un penseur,
Si tu peux être dur sans jamais être en rage,
Si tu peux être brave et jamais imprudent,
Si tu sais être bon, si tu sais être sage,
Sans être précheur ni pédant.
- Si tu peux rencontrer triomphe après défaite,
Et recevoir ces deux menteurs d'un seul front,
Si tu peux conserver ton courage et ta tête
Quand tous les autres la perdront,
Alors les rois, les chefs, la chance et la victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis,
Et ce qui vaut bien mieux que les rois et la gloire
Tu seras un homme, mon fils.

D'ARTOIS

De plus en plus en demande

Grâce à l'intérêt qu'y prend la génération montante

La bibliothèque de l'homme d'affaires

12 volumes : \$36.00 (reliés cuirette bleue, titres dorés)

- 1 — **Organisation et Finance-ment des Entreprises** . \$3.00
(Formation des sociétés, compa-gnies, entreprises diverses. Capi-taux. Affaires de banque, etc.)
- 2 — **Crédits et Recouvre-ments** \$3.00
(Perception des comptes. Lettres de "collection". Crédits, etc.)
- 3 — **Marchés mobiliers et Placements** \$4.00
(La Bourse. Les valeurs. Spé-culation. Placements. Plans di-vers.)
- 4 — **Principes généraux d'Organisation** \$3.00
(Systèmes modernes d'organiser les commerces et l'industrie.)
- 5 — **Organisation de l'Emploi** \$3.00
(Modes d'organisation d'après Ford, Taylor, Fayol et les grands techniciens de l'organisation moderne.)
- 6 — **Organisation de la Pro-duction** \$3.00
(Comment produire à meilleur marché en disposant hommes et machines scientifiquement.)
- 7 — **Organisation financière et administrative** . . . \$3.00
(Organisation du bureau, etc.)
- 8 — **La Psychologie aux Af-faires de la Vente** . . . \$3.00
(La connaissance des hommes. Analyse des caractères, etc.)
- 9 — **Sélection et Formation des Vendeurs** \$3.00
(Comment choisir et former les vrais vendeurs.)
- 10 — **Prospection de la Clientèle** \$3.00
(Mille et un tuyaux pour trou-ver les clients et les conserver.)
- 11 — **Le Service des Ventes** . \$3.00
(Tout ce qu'il faut faire pour ob-tenir du succès dans la vente.)
- 12 — **La Publicité et la Vente** . \$3.00
(Les secrets de l'annonce qui rapporte au centuple.)

Entourez d'un cercle les numéros requis et incluez votre remise

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
NOM											
Adresse											
Ville											
Montant inclus : \$											
Envoyez contre remboursement <input type="checkbox"/>											

Bélisle Editeur, 4, rue St-Jacques, Qué.

S'il s'agit de PAPETERIE ou d'ACCESSOIRES de BUREAU

appelez ou écrivez aux



750, BEAUBIEN
CR. 4-6487

8559, ST-LAURENT
DU. 1-6261

800 est, MONT-ROYAL
LA. 4-3081

851, Décarie
St-Laurent
RI. 8-7961



M. Gorge George L. Ratee, président et directeur général de la Southern Canada Power Company Ltd., vient d'annoncer la nomination de M. J.-G. Thibault, Ing.P., comme directeur du service commercial de cette compagnie, et celle de M. T. Guy Troy, Ing.P., comme directeur du service du génie. Monsieur Thibault, qui était auparavant directeur du service du génie et Monsieur Troy, directeur adjoint de ce service, sont membres de l'Engineering Institute of Canada et de la Corporation des Ingénieurs Professionnels du Québec.

C'est aux nouveaux venus de s'adapter à nous!

"Comme une fort proportion des établissements industriels de la province sont étroitement liés à des compagnies américaines et britanniques, l'on comprend que l'anglais soit la langue communément employée à l'usine et dans l'industrie en général, et que les manuels techniques, les brochures explicatives, les feuillets d'instruction, dessins industriels, rapports, formules d'affaires, etc., soient rédigés dans cette même langue".

Ainsi s'exprime l'Association des manufacturiers canadiens, dans son mémoire au comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel. Elle en conclut à la nécessité, pour les Canadiens français, d'apprendre plus d'anglais.

Certes, continue l'association,

il est nécessaire que les anglophones apprennent le français, "mais pour le moment du moins, c'est le manque d'une connaissance adéquate de l'anglais qui préoccupent surtout l'industrie.

Les manufacturiers canadiens sont bien aimables avec leur "pour le moment". Cependant nous trouvons que ce moment dure longtemps. Il ne fait pas que durer : il s'aggrave. Nous fournissons au pays les neuf dixièmes des citoyens bilingues. Cependant, "pour le moment" cela ne suffit pas: il faudrait en produire davantage.

Puisque des compagnies américaines et britanniques s'installent ici, "on comprend" que l'anglais s'impose : pardon, "on" le comprend peut-être mais nous ne le comprenons pas. Nous l'a-

vons subi, mais nous ne l'admettons pas. Et peut-être un jour refuserons-nous de le subir.

On a rarement exprimé en termes aussi francs l'idée qu'accepter du capital étranger, c'est accepter en même temps une langue et une culture étrangères. Or il semble que les Canadiens français se montreront de moins en moins prêts à reconnaître cette "nécessité". D'ailleurs, notre réaction n'est pas exceptionnelle dans le monde d'aujourd'hui avec le goût de libération et l'affirmation de soi qui se répand dans le monde, "on" ferait mieux de le comprendre à temps.

Qu'une industrie s'installe à l'étranger : il est normal que ses cadres, même s'ils sont importés, acceptent le milieu dans lequel ils vont vivre. C'est à eux de connaître la langue des indigènes — surtout s'il se trouve que cette langue a une valeur universelle. Telle est notre réaction, "pour le moment". Mais si la pression économique devient trop forte, il faudra demander au gouvernement provincial de s'en mêler.

André Laurendeau
Le Devoir

Il ne faut pas congédier un employé à l'aveuglette

Le congédiement d'un employé peut occasionner de sérieux problèmes à l'employeur si le geste est posé à l'aveuglette, sur la foi de rumeurs ou de doutes non confirmés. C'est ce qu'ont appris ces jours-ci les propriétaires d'une épicerie-boucherie, le Marché Demetlin Incorporé, 2022 est, rue Ontario, qui avaient engagé M. Moses Stubina comme gérant pour une période de cinq ans et demi, à compter du 1er novembre 1957. Le contrat comportait une clause de pénalité prévoyant une indemnité de \$5,000, au cas de congédiement pour un motif autre qu'un détournement de fonds.

L'hon. juge Philippe Lamarre, de la Cour supérieure, déclare injustifié le renvoi de M. Stubina survenu après huit mois de la signature du contrat et lui accorde l'indemnité précitée.

La preuve présentée n'aurait aucunement justifié le congédiement et le juge blâme les patrons d'avoir donné de l'importance à

des rumeurs qui se sont avérées non fondées.

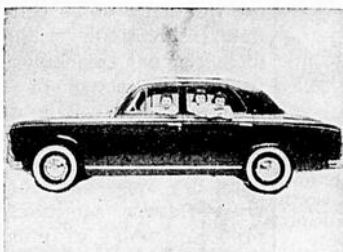
"Le demandeur, dit-il, a pu faire des erreurs d'administration, mais il ne peut être taxé d'avoir détourné des fonds. L'accusation était grave, elle méritait d'être prouvée; l'intégrité du demandeur était en jeu.

"La défenderesse a failli à sa tâche. Elle ne s'est même pas donné la peine de produire des documents qui auraient pu prouver un détournement de fonds et la disparition de marchandises. On a accusé le demandeur d'avoir pris l'argent de la caisse, de s'être servi de marchandises à même le magasin pour son bénéfice personnel; on n'a pas même fait la vérification des livres ni l'inventaire de la marchandise. De déduction fausses on en a retiré l'accusation grave que le demandeur s'est rendu coupable de détournement et sur cela, on l'a congédié.

"La défenderesse devra payer pour son imprudence".

Invitation toute spéciale aux lecteurs des "Affaires" qui savent apprécier la qualité et la distinction

Peugeot
Qualité de fabrication
de performance
d'économie



(403)

La grande dame de France!
La plus voiture des voitures!
La nouvelle Peugeot (404)!



(404)

SOLIDITE CONFORT
ENDURANCE ELEGANCE
PERFORMANCE POPULARITE

NANTEL AUTOMOBILES LTEE

J.-P. NANTEL, prés. — M. GOYETTE, sec.-trés. 400, boul. Décarie (Saint-Laurent) RI. 8-8807

Une société française d'épuration des eaux s'établirait au Québec

La Société d'épuration et d'assainissement Inc., une firme française qui se spécialise dans la construction et l'opération d'usines de traitement des égouts et des ordures ménagères, a établi un premier contact avec la ville de Granby.

Son représentant, M. Adolphe Rich, chargé du stand d'information de la société à la foire internationale de Montréal, était présent à la dernière séance du conseil à l'hôtel de ville et il en a profité pour fournir certaines explications sur le procédé utilisé

par la firme, et le fonctionnement des divers appareils qui assurent le traitement.

A l'aide d'un film, M. Rich a commenté le système que la société a installé dans la ville de Calais, qui porte principalement sur le traitement des ordures ménagères, mais le système d'épuration des égouts y figure aussi pour une bonne part.

Le représentant de la firme française a révélé que celle-ci compte s'établir très prochainement au Canada, dans la province de Québec en particulier.

SOCIETE DE SERVICES PROFESSIONNELS

cohésion de services entre

— Avocat, comptable, assureurs-vie, notaire,
courtier en valeur, courtier d'assurances générales —

CHAREST, POITRAS & ASSOCIES

• Conseillers en analyse de succession •

2950, rue Masson — suite 404 — RA. 9-2841

INDUSTRIAL MACHINING



LIMITED

3650, BOULEVARD ST-JOSEPH, MONTRÉAL — TÉL. CL. 5-2873

Messieurs,

Etablie depuis 1928, notre maison possède déjà 33 ans d'expérience et l'outillage, aussi bien que le personnel de notre service d'usinage, nous permettent d'effectuer toute sorte d'ouvrages mécaniques. Création aussi bien que fabrication; affutage, meulage, soudure, métallisation, etc., nous pouvons tout exécuter à votre satisfaction, quelles que soient les tolérances requises, et nous sommes à votre disposition 24 heures par jour.

Sans la moindre obligation de votre part, simplement pour vous aider à mieux vous rendre compte de la valeur des services que nous sommes en mesure de vous rendre, nos représentants se rendront immédiatement chez vous, sur demande, pour étudier avec vous vos besoins et vos projets, quelle qu'en soit l'importance. Il vous suffit de nous téléphoner ou de nous écrire.

Vos très dévoués

INDUSTRIAL MACHINING LIMITED

Jacques Janin
Jacques Janin
Président